



Tableau de bord du SAGE Adour amont
Année 2016

Suivi de la mise en œuvre du SAGE

Action menée avec le concours financier de :



et avec l'appui technique de :



2

AVERTISSEMENT

Le tableau de bord du SAGE Adour amont est réalisé conjointement par la cellule d'animation du SAGE et l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. C'est un outil d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Il est basé sur un échantillon réduit d'indicateurs synthétisés dans le SAGE et est préconisé par la sous-disposition 29.1 du PAGD.

Le tableau de bord du SAGE Adour amont permet également de faciliter l'accès aux données sur la qualité de l'eau et les politiques menées en faveur des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau.

Les données recueillies ne sont pas exhaustives et restent fortement influencées par les retours sur les actions menées dans le territoire à la cellule d'animation du SAGE.

Les données relatives à l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ne sont pas repris chaque année dans le tableau de bord. Pour prendre connaissance de ces données, il convient de se référer au tableau de bord de l'année 2015.

Les données utilisées dans le présent tableau de bord sont généralement les dernières données disponibles, le plus souvent celles de l'année N-1. Les données 2016 restent donc peu évoquées et, pour garantir une certaine homogénéité du document, ne le sont principalement que lorsqu'elles permettent une mise en perspective des politiques menées.

SOMMAIRE

Alimentation en eau potable

- A - Sécuriser l'usage eau potable
 - Protection des captages d'eau potable
 - Les captages prioritaires

Qualité de l'eau

- B - Limiter la pollution diffuse : phytosanitaires et nutriments, érosion des sols
 - Réduire les pollutions phytosanitaires et nutriments
 - Suivi des paramètres phytosanitaires
- C - Diminuer les pollutions urbaines, domestiques et industrielles
 - Assainissement collectif
 - Connaissance pollution bactériologique
 - Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales
 - Limiter le déversement d'eaux usées non traitées vers le milieu
 - Réduire l'impact des rejets d'assainissement non collectifs
- D - Evaluer et limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau

Gestion quantitative

- E - Renforcer et optimiser le cadre de gestion de la ressource
 - Cadre de gestion à l'échelle du bassin
 - Communication sur l'état de la ressource
- F - Favoriser les économies d'eau
 - Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau
 - Résorption de l'irrigation par submersion
 - Tarification incitative

Gestion quantitative (suite)

- G - Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources existantes
 - Suivre et respecter les débits cibles
 - Gestion des ouvrages de soutien d'étiage
 - Améliorer la connaissance et la gestion des canaux
 - Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour
 - Améliorer la connaissance des réservoirs
- H - Créer de nouvelles ressources pour résorber le déficit quantitatif
 - Projets de création de réservoirs de réalimentation
 - Effets du règlement du SAGE sur les projets de réservoirs
 - Projet de territoire du Haut-Adour

Milieux naturels

- I - Protéger et restaurer les zones humides
 - Connaissance des zones humides
 - Compensation de zones humides
 - Compatibilité des documents d'urbanisme
- J - Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces
 - Préserver et rétablir la continuité écologique
 - Préserver et restaurer la ripisylve
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- K - Créer l'espace de mobilité pour restaurer une dynamique naturelle
- L - Mieux gérer les inondations
 - Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin-versant
 - Outils de prévention du risque d'inondation)

Gouvernance

- M - Prendre en compte les activités nautiques
- N - Capitaliser et diffuser l'information
- O - Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin-versant

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Sécuriser l'usage eau potable

Objectifs

Sécuriser l'alimentation en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif

- Ressource en eau potable principalement constituée par les eaux souterraines
- Qualité de l'eau potable distribuée généralement bonne, mais ressource en eau localement dégradée par les pollutions diffuses
- Secteur prioritaire pour l'alimentation en eau potable : la nappe alluviale de l'Adour avec des conflits d'usage (concurrence irrigation) et une qualité dégradée par les nitrates et phytosanitaires.

Sous-dispositions

- Réaliser l'ensemble des procédures de protection des captages d'AEP
- Mettre en œuvre des plans de surveillance sur les zones à protéger pour le futur (ZPF)
- Préciser la délimitation des zones de sauvegarde de la ressource en eau potable
- Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les zones de captages prioritaires
- Développer les outils de financement et d'animation pour une politique d'acquisition foncière
- Réduire l'impact potentiel des prélèvements AEP dans le cadre de projets de sécurisation

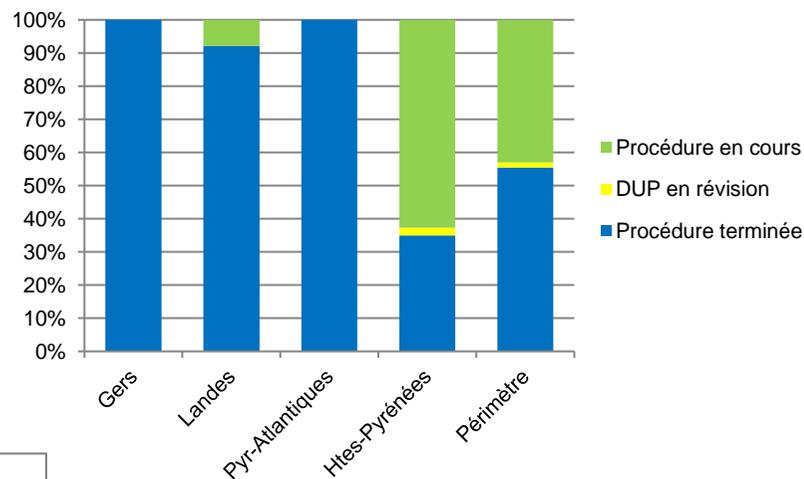
Protection des captage d'eau potable - 2016

- 128 captages actifs dont 126 points en eaux souterraines et 2 en rivière.
- Un captage abandonné en 2015 : Héréchou (Ruisseau Moulettes), commune d'Artigues dans les Hautes-Pyrénées
- Périmètres de protection terminés pour 55 % des captages en service. La procédure est en cours sur les deux captages de Banios (procédure "non poursuivie" en 2015).
- Puits de Hiis : usage suspendu en 2013 avec projet de récupération (présence d'hydrocarbures).

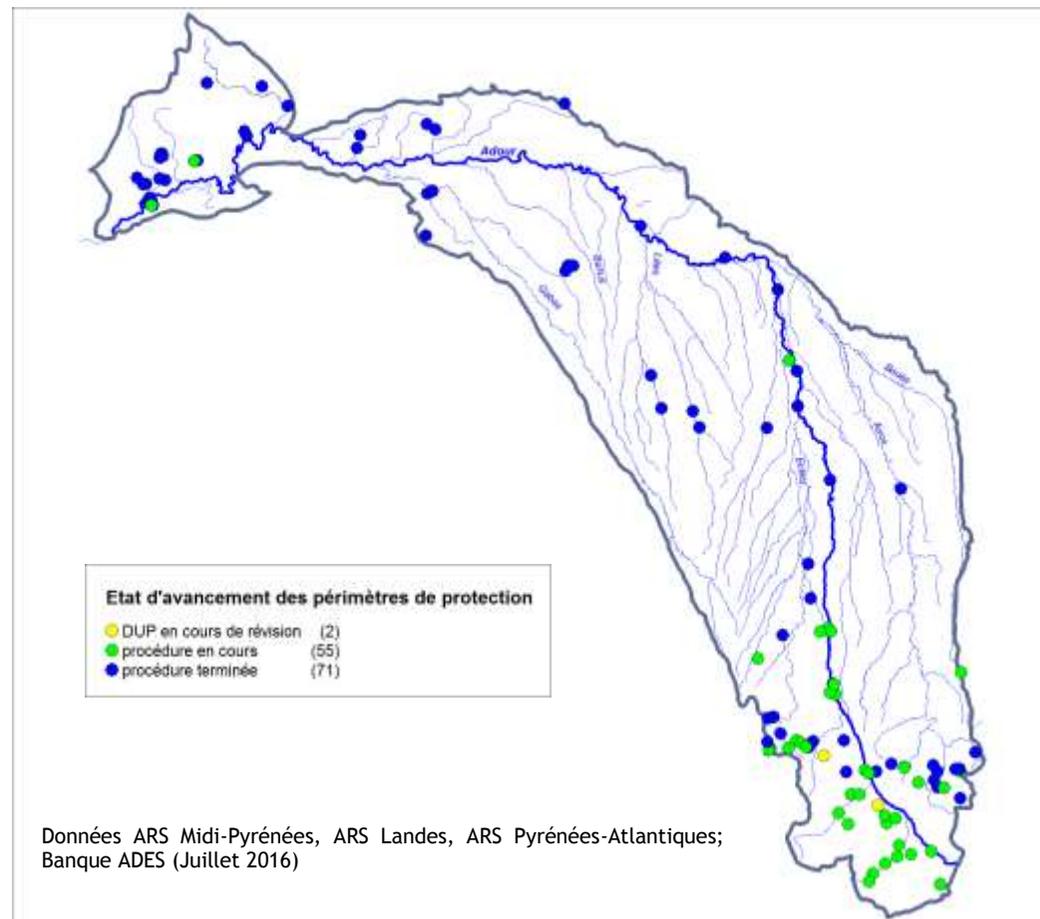
Etat d'avancement des périmètres de potection - Situation 2016 Nomre de captages en service

	Gers	Landes	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Périmètre
Procédure terminée	3	35	4	29	71
DUP en révision				2	2
Procédure en cours		3		52	55
Total captages en service	3	38	4	83	128

Répartition des captages selon l'état d'avancement de périmètres de protection - 2016



Etat d'avancement des périmètres de protection en 2016



Projets de mise en service : 7 points dont 6 points déjà projetés en 2015 et un nouveau point prévu sur Campan.

Landes : 2 captages sur les communes de St Paul les Dax, Herm ;
Hautes-Pyrénées : 5 captages sur les communes de Banios, Hères, Gez-ez-Angles , Bagnères de Bigorre et Campan.

Les captages prioritaires

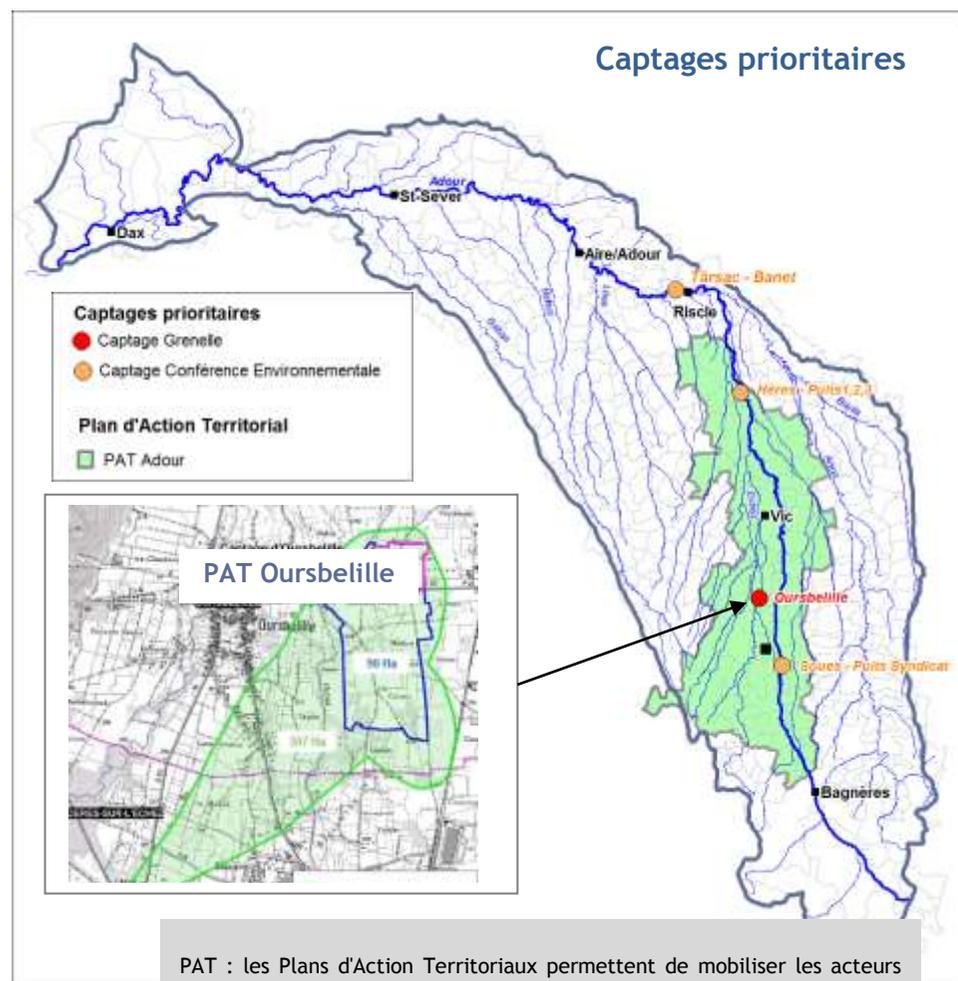
■ 4 captages prioritaires

Captage Grenelle : Puits d'Oursbelille

Captage Conférence Environnementale :

- Hères (champ captant)
- Soues
- Tarsac-Banet

■ 2 PAT : Adour (cf. qualité) et Oursbelille



PAT : les Plans d'Action Territoriaux permettent de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par les pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autres.

PAT Oursbelille

Le PAT, initié en 2013, est reconduit pour la période 2015-2016 avec pour objectif "Optimiser et sauvegarder la protection de la ressource en eau du SIAEP Tarbes Nord - Captages "Grenelle" d'Oursbelille". Les actions engagées en 2015 ont concerné :

- **Animation générale et communication** (bureau d'étude "Terrotori") ;
 - lancement du bulletin d'information (2 numéros semestriel en 2015), site internet ;
 - mise en place d'un comité technique institutionnel (3 réunions).
- **Elaboration d'une cartographie dynamique des sols** (Bureau d'étude ASUP) afin d'affiner la connaissance de la structure et du fonctionnement des sols ainsi que l'incidence des pratiques culturales et des couverts.
- **Animation volet agricole** : suivi des agriculteurs et de leurs pratiques
 - conseil et accompagnement des agriculteurs dans la gestion des intrants (azote et phytosanitaires) et l'amélioration des pratiques (Chambre d'Agriculture 65) ;
 - création d'un comité technique agricole (3 réunions) ;
 - mise en place d'un couvert hivernal sur 300 hectares de l'AAC ;
 - 150 hectares contractualisés MAEC dont 100 ha en réduction d'herbicides et 50 hectares en soja ;
 - signature "charte d'engagement des bonnes pratiques agricoles" entre les agriculteurs, les organismes économiques, le SIAEP Tarbes Nord et tous les acteurs du PAT (8 octobre 2015).
- **Diagnostiquer l'arbre** dans le Périmètre de Protection Rapproché et préconiser l'implantation de haies ou de parcelles agroforestières dans la zone du PPR (Maison de la Nature et de l'Environnement 65) - Etude
- **Mise en place d'une sonde** pour mesurer en continu le taux de nitrates dans les eaux brutes.

Résultats : la qualité de l'eau par rapport aux nitrates s'est nettement améliorée. En 2014 et 2015, les taux de nitrates ont été en dessous de la norme de 50 mg/l avec une nette tendance à la baisse.

Source information : PAT Oursbelille - <http://www.pat-oursbelille.fr/>

8

QUALITE DE L'EAU

B - Limiter la pollution diffuse : phytosanitaires et nutriments, érosion des sols

Objectifs

Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments

Mettre en œuvre une prévention de l'érosion des sols

- Eaux superficielles et eaux souterraines affectées par la pollution diffuse : nitrates, phytosanitaires, matières en suspension
- Pollution majoritairement liée aux pratiques de l'agriculture et de l'élevage
- Erosion des sols enjeu majeur pour le territoire

Sous-dispositions

- Réduire l'impact des effluents d'élevage
- Promouvoir les alternatives techniques par rapport à la fertilisation
- Acquérir la connaissance sur les modes de transfert des produits phytosanitaires
- Réduire les impacts du drainage sur la qualité des cours d'eau
- Sensibiliser les usagers non agricoles
- Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques
- Connaître, protéger, restaurer et intégrer les éléments topographiques et paysagers luttant contre l'érosion des sols
- Améliorer les pratiques d'exploitation agricole dans les zones d'érosion des sols

Réduire les pollutions phytosanitaires et nutriments

■ Zones vulnérables

La zone vulnérable nitrates a été étendue en 2015. Elle recouvre aujourd'hui 80 % du périmètre et près de 75 % des communes, soit 363 communes entièrement ou partiellement classées en zone vulnérable (96 communes nouvelles). Le 5^{ème} programme nitrates est en cours.

■ Convention Agriculture-Environnement 40

Une nouvelle convention de partenariat a été signée pour la période 2014-2018 entre le département des Landes, la Chambre d'Agriculture et la FD Cuma. Elle prolonge les actions menées dans le département depuis 2002, pour inciter une évolution des pratiques agricoles afin de préserver la qualité de l'eau.

Les communes du sud des Landes dont 3 zones particulièrement sensibles utilisées pour l'eau potable, sont concernées : bassins versants des captages **d'Orist, des Arbouts** (extérieurs au périmètre du SAGE) et **d'Audignon**.

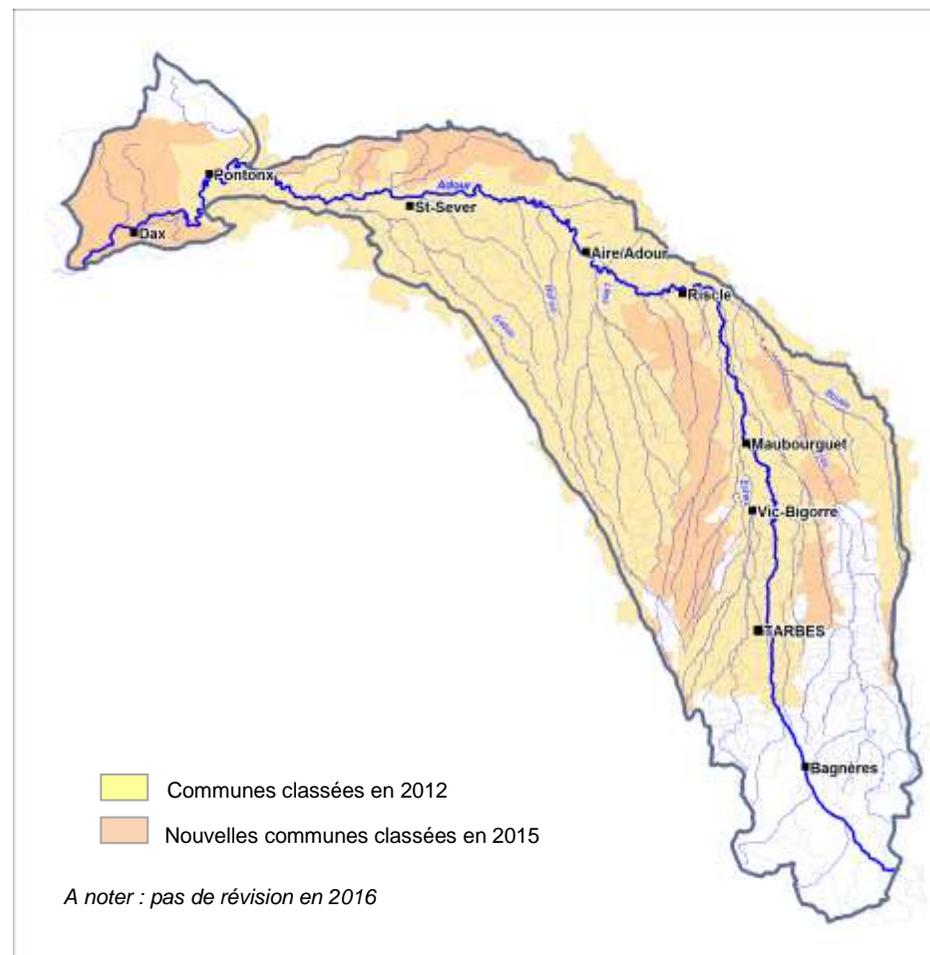
Les programmes d'actions, définis et conduits sur le terrain par la Chambre d'Agriculture des Landes, la FDCuma en collaboration avec les organismes économiques, portent sur des actions de sensibilisation, d'acquisition et de diffusion de références techniques locales, d'accompagnement technique et économique pour améliorer les pratiques de gestion des phytosanitaires, de fertilisation et de valorisation des effluents d'élevage.

Trois objectifs principaux :

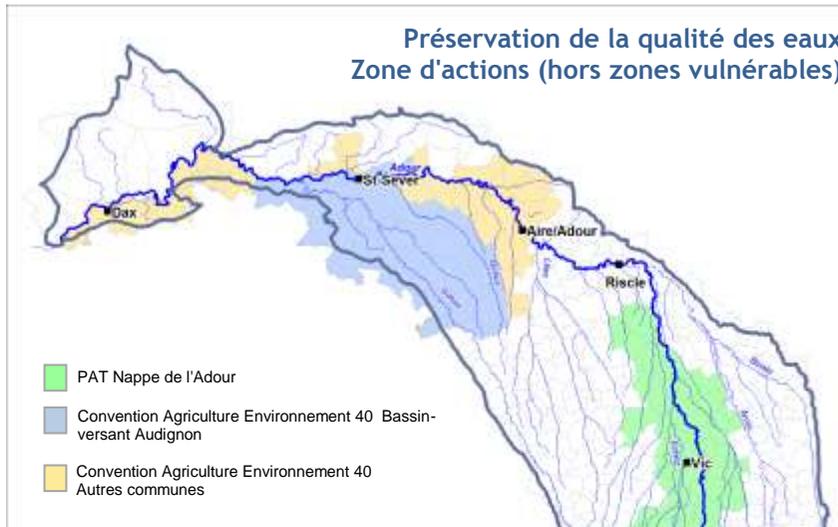
- promouvoir des pratiques écologiquement intensives ;
- limiter la pollution liée à l'usage des produits phytosanitaires ;
- limiter la pollution liée aux nitrates d'origine agricole.

Le **développement des pratiques agroécologiques est réaffirmé** dans le programme 2016 avec développement des actions sur les couverts (expérimentations et réseau de suivi), la biodiversité fonctionnelle, le développement de l'agriculture biologique (mise en place de nouvelles filières).

Zones vulnérables nitrates en 2016



Préservation de la qualité des eaux Zone d'actions (hors zones vulnérables)



Communes engagées dans des actions "objectif zéro phyto"



Convention Agriculture Environnement Landes Résultats 2014-2015

Objectif 1 - Développement pratiques écologiquement intensives

- Mise en place de groupes agro-écologie dont 3 groupes reconnus GIEE sur le périmètre, impliqués dans les pratiques de préservation des sols (GEDA St Sever), l'agroforesterie sur les parcours palmipède (ARPALM), l'autonomie protéique (sud Adour).
- Développement de l'agriculture biologique : accompagnement technique, analyse et suivi économique, communication. Surfaces en agriculture bio : 3000 ha en 2007, 5500 hectares en 2015 dans le département.
- Acquisition de références sur les couverts intermédiaires et les cultures de diversification.

Objectif 2 : Limiter la pollution liée à l'usage des produits phytosanitaires

- Animation et suivi des bassins versants pilotes autour d'un objectif de réduction de l'utilisation du S métolachlore (BV Orist et Arbouts) ;
- Accompagnement pour la réduction de la pression des phytosanitaires : réduction des traitements en viticultures (à l'échelle du département, 99% de la surface en vigne passé à un seul traitement obligatoire en 2015) ;
- Développer des techniques alternatives : journées techniques sur le désherbage ;
- Réduire risques de pollutions ponctuelles : bilan sur les installations collectives (sud Adour : 502 agriculteurs pour 21 220 ha engagés) ;
- Améliorer l'équipement et le réglage du matériel

Objectif 3 : Limiter la pollution liée aux nitrates d'origine agricole

- Améliorer la gestion des effluents d'élevage : diagnostics et conseil sur la gestion des parcours palmipèdes (GIEE Agroforesterie) ; promotion et suivi des programmes d'amélioration environnementale (sensibilisation, information) ; diagnostic équipement et matériel
- Faciliter la gestion optimale de la fertilisation : recalage des outils de raisonnement ; formation des conseillers et agriculteurs.

Source d'information : Chambre Agriculture 40/CD 40 - Présentation éléments de Bilan - Pratiques agricoles (25 mars 2016)

PAT Nappe de l'Adour

7 objectifs :

- 1 - Comprendre la dynamique de la nappe et des nitrates
- 2 - Améliorer les pratiques culturales des agriculteurs en territoire eau potable et créer du lien entre acteurs
- 3 - Promouvoir et accompagner l'agriculture biologique
- 4 - Accompagner les changements de pratiques agricoles dans la zone du PAT
- 5 - Améliorer les pratiques des collectivités
- 6 - Améliorer les pratiques des particuliers ;
- 7 - Animer, suivre, évaluer le plan d'action, communiquer

Bilan 2015 :

- **Connaissance de la nappe** (objectif 1) - Etude BRGM prévue à l'été 2015 repoussée.
- **Améliorer les pratiques** culturales des agriculteurs en territoire eau potable (objectif 2)
 - Volet MAEC (Mesures agroenvironnementales et climatiques) : 26 contrats signés
 - Conseil en fertilisation dans les périmètres de captages : 89 agriculteurs conseillés
- **Promouvoir et accompagner l'agriculture biologique** (objectif 3)
 - Suivi technique de fermes en AB : 35 fermes AB - 20 producteurs accompagnés
 - Accompagnement individuel à la conversion en AB : 11 conversions (220 ha), 9 diagnostics de conversion.
- **Accompagner les changements de pratiques agricoles** dans la zone du PAT (objectif 4)

	Nb journées	Nb agriculteurs
Formations		
Certiphyto	10	143
Bien débuter AB	2	12
Comprendre et mettre en place la DN	3	21
Mise norme élevage	1	10
Journées techniques		
Destruction couverts végétaux	1	15
Implantation couverts végétaux après céréales	1	24

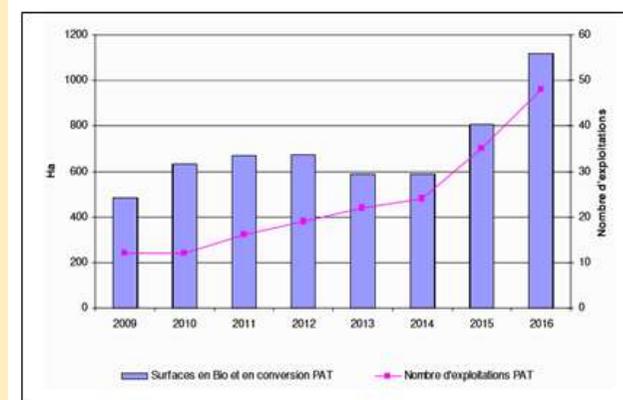
- **Volet non agricole** (objectifs 5-6) - 2015

Source d'information : PAT Adour - Diaporama - Comité de Pilotage PAT Adour - 21 juin 2016

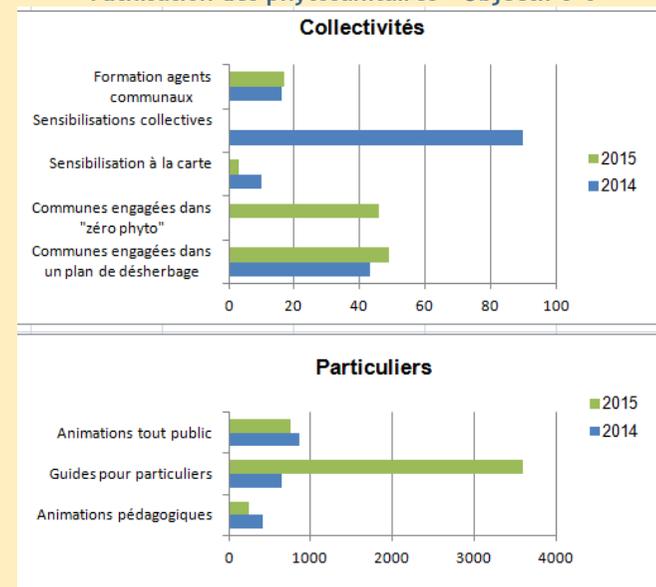
Volet MAEC - Mesures agroenvironnementales et climatiques (Institution Adour) - Objectif 2

Mesures	Bilan 2015
Réduction doses herbicides (ha)	602
Conversion culture/prairies (ha)	29
Introduction légumineuses (ha)	503
Prairies (ha)	13
Entretien linéaires (ml)	4500
Entretien linéaires (arbres)	298
Mesure système (ha)	103

Bilan production Bio zone PAT - Objectif 3



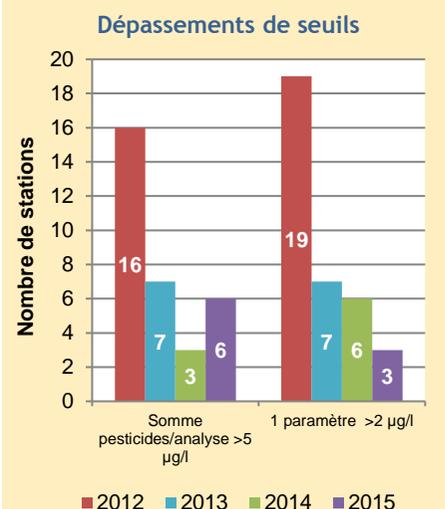
Nombre d'utilisateurs non agricoles sensibilisés et formés à l'utilisation des phytosanitaires - Objectif 5-6



Suivi des paramètres phytosanitaires

Suivi des phytosanitaires dans les rivières

	2012	2013	2014	2015
Réseau de mesure				
Nombre de stations suivies	46	36	31	54
dont pesticides détectés	37	34	31	43
pesticides < seuil quantification	9	2	0	11
Nombre de station par niveau de suivi				
moins de 50 paramètres mesurés	15	1	1	15
50 à 100 paramètres mesurés	9	9	4	9
plus de 100 paramètres mesurés	22	26	22	30
Nombre de stations selon le nombre d'analyses par an				
moins 5 analyses /an	9	10	3	9
5 à 7 analyses /an	17	24	26	18
12 à 18 analyses/an	20	2	2	27



Synthèse du suivi des paramètres phytosanitaires dans les rivières

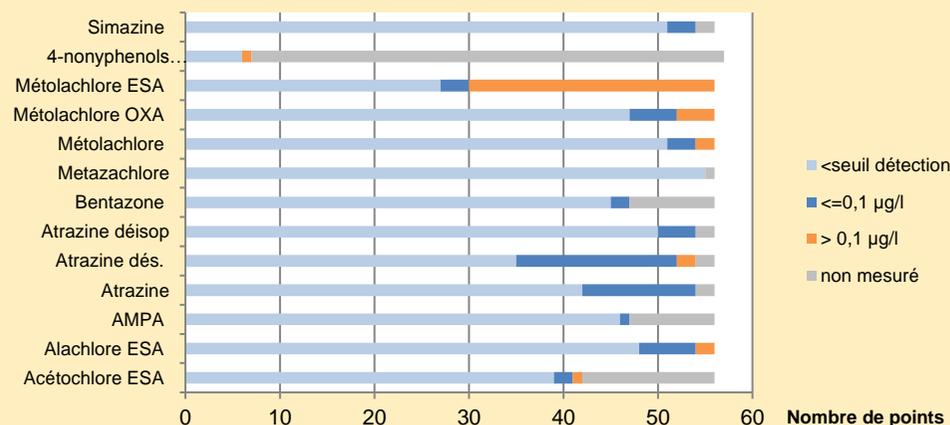
Nombre de stations par nombre de molécules détectées				
Nb molécules	2012	2013	2014	2015
< 10	8	8	4	9
10-20	9	5	4	10
20-30	12	12	12	12
30-40	5	7	5	7
>40	3	2	6	5

Nombre de stations par classe de concentrations annuelles				
Concentration	2012	2013	2014	2015
<2 µg/l	9	9	9	24
2-5 µg/l	3	12	12	13
5-10 µg/l	17	10	8	5
10-20 µg/l	6	3	1	0
>20 µg/l	2	0	1	1

Suivi des phytosanitaires dans les eaux souterraines

	2011	2012	2013	2014	2015
Réseau de mesure qualité					
Nombre de points analysés	75	71	48	59	66
Nombre de points où phytosanitaires recherchés	58	62	40	48	59
dont pesticides détectés	20	22	26	27	34
dont pesticides < seuil détection ou quantification	38	40	14	21	25
% points suivis phytosanitaires/ points analysés	77%	87%	83%	81%	89%
Nombre de points par masse d'eau					
FG028 - Alluvions Adour	21	16	14	12	20
FG044 - Molasses et alluvions anciennes	0	1	0	0	0
FG050-051 - Terrains plissés	12	17	4	11	11
FG084 - Miocène helvétien	1	1	0	1	1
FG070 - Miocène aquitainien	1	5	0	5	2
FG082 - Eocène-Paléocène	12	11	15	13	15
FG083 - Oligocène	7	6	3	3	6
FG091 - Crétacé supérieur	4	5	4	3	4
Nombre de paramètres phytosanitaires mesurés					
Nombre de paramètres recherchés	236	159	213	260	276
Nombre de paramètres détectés (mesurés)	10	9	16	14	21
Nombre d'analyses avec paramètres phytosanitaires					
1 à 2 analyses par an	45	54	35	42	45
entre 3 et 4 analyses par an	7	4	2	3	5
entre 5 et 7 analyses par an	5	4	3	3	4

Principaux pesticides retrouvés dans les eaux souterraines 2015



Objectifs

Diminuer la pollution générée par l'assainissement collectif et industriel

Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales

Réduire l'impact des rejets de l'assainissement non collectif

Résorber les décharges sauvages

Acquérir de la connaissance sur l'impact des plans d'eau

Impact des réservoirs de soutien d'étiage et retenues d'irrigation

- Un parc d'assainissement constitué en grande partie par des unités de petites taille et une dizaine d'unités urbaines de plus de 2 000 équivalent-habitants constituant 80 % du flux polluant
- Des taux encore faibles en termes de collecte et de traitement des matières organiques, de l'azote et du phosphore de certaines stations d'épuration
- Des améliorations réalisées en matière de traitement et de mise en conformité
- Des efforts restant à mener sur l'amélioration des réseaux et la gestion des eaux pluviales
- Un territoire en grande partie rural avec un assainissement autonome développé dont l'impact reste à quantifier.

Sous-dispositions

- Acquérir de la connaissance pour réduire la pollution bactériologique
- Limiter les déversements d'eaux usées non traitées de STEU vers les milieux
- Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales
- Prendre en compte l'impact cumulé des rejets de l'assainissement non collectifs dans les documents de planification
- Collecter et centraliser les informations sur l'assainissement non collectif
- Harmoniser les prescriptions techniques et les pratiques de contrôles des SPANC
- Acquérir de la connaissance pour réduire l'impact des décharges sauvages sur la qualité de l'eau et faciliter leur réhabilitation

Assainissement collectif

- 108 systèmes d'assainissement collectifs* desservant 144 communes, pour une capacité d'épuration de 412 801 EH. Par rapport à 2014, deux stations se sont ajoutées : Campan-La Séoube en 2014 (50 EH) et Viella en 2016 (270 EH).
- En 2015, 24 % des systèmes d'épuration représentant 8,2 % de la capacité d'épuration sont non conformes (conformité globale). Pour la plupart, la non-conformité est justifiée par des STEP obsolètes ou sous-dimensionnées, par de mauvaises performances épuratoires, ou parfois par une autosurveillance insuffisante.

Non-conformité des systèmes d'assainissement collectifs

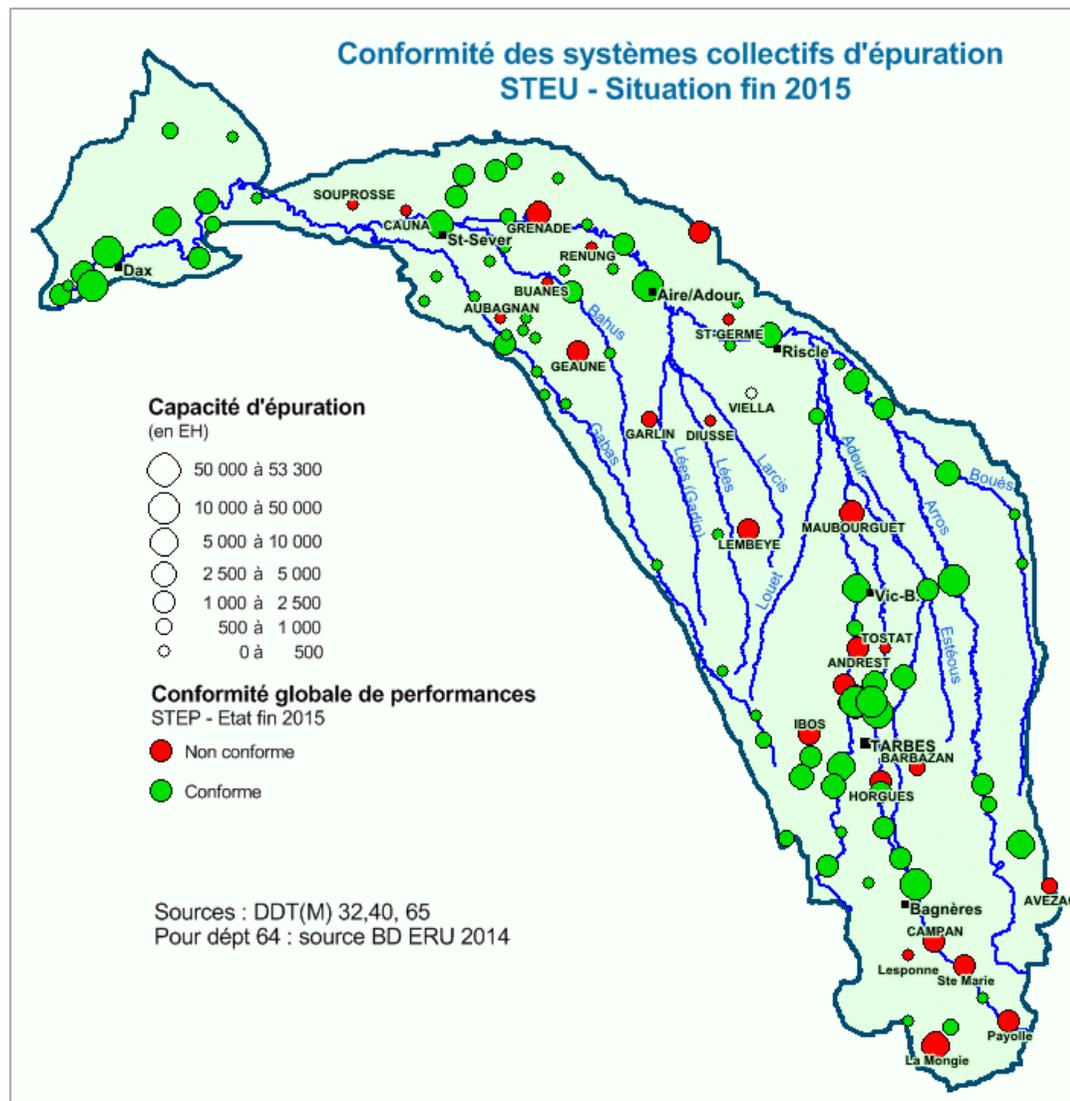
		2014		2015	
		Nb NC	Population	Nb NC	Population
Agglomération	Equipement	11		11	
	Performance	19		19	
	Collecte	3		3	
	Globale	24		26	
		Nb NC	Capacité EH	Nb NC	Capacité EH
STEU	Performance	19	54 500	25	60 478

Source information : BDERU

Systèmes d'assainissement collectifs devenus non conformes en 2015

Performance STEU : 6 systèmes concernés : Le Houga, St Germé, Buanes, Geaune, Grenade, Renung (STEP obsolètes).

Conformité globale : 2 systèmes : Le Houga et St Germe. Au Houga, la non-conformité provient de la mise en évidence par le diagnostic d'1/3 de l'agglomération non raccordée.



Travaux programmés et/ou en cours :

- Stations d'épuration : Pouyastruc, Capvern, Lembeye, Cadéac
- Réseaux de collecte : Pouyastruc, Lembeye, Rabastens-de-Bigorre, Oricles (extension réseau)

* prise en compte de 3 réseaux supplémentaires par rapport à 2014. Il s'agit de systèmes limitrophes (Avezac-Prat-Lahitte Village, Pic du Midi) et d'un nouveau réseau (Viella). Nouvelle station de Garlin (mise en service 1^{er} avril 2015)

Non-conformité 2014-2015 des systèmes d'assainissement collectifs

Agglomération	Capacité STEU (EH)	2015 Cause de non-conformité										
		2014 - Conformité équipement	2014 Conformité performances	2014 - Conformité collecte	2014 - Conformité globale	2014 - Conformité perf. STEU	2015 - Conformité équipement	2015 - Conformité performances	2015 - onformité collecte	2015 - Conformité globale	2015 - Conformité globale STEU	
32 LE HOUGA	1 000	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Non	Non	
32 SAINT-GERME	450	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Non	Non	Station jugée non conforme en performance
40 AUBAGNAN	200	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Inconnue
40 BUANES	100	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Mauvaises performances
40 CAUNA	300	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	STEP obsolète non conforme 2015
40 GEAUNE	1 000	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	STEP obsolète ,non conforme 2015
40 GRENADE SUR L'ADOUR	3 333	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Plusieurs dysfonctionnements 2015
40 RENUNG	95	Non	Oui	N/A	Non	Oui	Non	Oui	N/A	Non	Non	STEP non conforme en 2015
40 SOUPROSSE	400	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Sous dimensionnement
64 DIUSSE (QUARTIER DU CAT)	400	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
64 GARLIN	2 100	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Nouvelle STEP (avril 2015)
64 LEMBEYE 2	1 000	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
65 ANDREST	2 200	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Mauvaises performances
65 LA MONGIE	9 500	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Mauvaises performances
65 BAGNERES Ville	25 000	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	2014 : NC collecte (DO 'Costalat')
65 LESPONNE	120	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Non	N/A	Non	Non	Autosurveillance insuffisante
65 BARBAZAN-DEBAT Pietat	500	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
65 BARTRES	600	Non	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	N/A	Non	Oui	
65 BOURS Loubery	150	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
65 PAYOLLE	1 250	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
65 CAMPAN Village	1 500	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	
65 SAINTE MARIE DE CAMPAN	1 000	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	
65 CAPVERN	5 000	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Mauvaises performances
65 GARDERES Les Chenes	90	Non	Oui	N/A	Non	Oui	Non	Oui	N/A	Non	Oui	
65 HORGUES	1 000	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Non	N/A	Non	Non	Mauvaises performances
65 IBOS-nouvelle Step	2 400	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
65 MAUBOURGUET	3 330	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Mauvaises performances
65 OURSBELILLE	1 200	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	Oui	N/A	Non	Oui	
65 TOSTAT	200	Oui	Non	N/A	Non	Non	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Autosurveillance insuffisante

Source d'information : DDT32, DDTM40, DDT65, SIE

Connaissance pollution bactériologique

Concernant la pollution bactérienne, le SAGE préconise la mise en place d'un suivi sur les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH et 2 000 EH sur les stations situées en amont d'activités nautiques.

- On compte 12 stations de traitement des eaux usées (STEU) correspondant à ces critères.
- Des suivis bactériologiques ont été mis en place à :
 - Bagnères Ville et Aureilhan depuis 2010,
 - Tarbes Est depuis janvier 2013,
 - Tarbes Ouest depuis le 30 octobre 2014

Systemes d'assainissement de plus de 2 000 équivalent-habitants concernés - 2015

Dépt	Agglomération	Création réseau	Mise en service STEU	Capacité d'épuration (EH)	Date suivis bactériologique
32	MARCIAC	1976	13/11/07	3500	NON
32	RISCLE	1979	24/06/08	2500	NON
40	AIRE-SUR-L'ADOUR	2006	01/12/91	12000	NON
40	DAX	2006	30/06/04	45000	NON
40	GRENADE-SUR-L'ADOUR	2006	01/01/06	3333	NON
40	MEES-40	1998	01/06/11	3000	NON
40	SAINT-PAUL-LES-DAX	2006	06/01/09	44000	NON
40	SAINT-SEVER	2006	15/12/11	5000	NON
65	AUREILHAN-Adour-Alaric	1969	14/11/08	45000	2010
65	BAGNERES-DE-BIGORRE-Ville	2006	14/02/06	25000	2010
65	TARBES-Ouest	1977	01/10/14	53300	2013
65	TARBES-Est	1988	01/01/88	45000	2014

Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales

Afin de gérer l'impact des rejets d'eaux pluviales, les communes de plus de 2 000 habitants sont incitées à réaliser dans les 5 ans des zonages pluviaux dans le cadre de leur document d'urbanisme, et notamment des SCoT.

- On compte 21 communes de plus de 2 000 habitants.
- La commune de Vic-Bigorre a réalisé son Schéma Directeur des Eaux Pluviales et des schémas sont en cours sur 5 communes : Dax, Haut-Mauco, Ibos, Tarbes et Odos.

Limiter le déversement d'eaux usées non traitées de STEU vers le milieu

Le SAGE recommande aux communes la réalisation de diagnostics de leurs réseaux d'assainissement et la mise en oeuvre de mesures de limitation des déversements d'eaux usées dans le milieu en temps de pluie.

- 12 diagnostics en cours (capacité installée de 113 463 EH), contre 9 en 2014 (72 246 EH)
- 4 diagnostics programmés (5 000 EH) contre 2 en 2014
- 1 diagnostic demandé (1 200 EH) contre 5 en 2014
- 24 déversoirs d'orage (DO) de 120 à 600 kg DBO5, dont 16 équipés,
- 7 déversoirs d'orage de plus de 600 kg DBO5, dont 5 équipés

Mesures de limitation de déversement d'eaux usées par temps de pluie

Dep	Agglomération	Creation	Capa EH	Réseau	Nb DO (1)	Equipés	Nb DO (2)	Equipés	Mesures de déversement par temps de pluie
32	MARCIAC	1976	3500	Séparatif	1	1			Diag 2011-2012 : mauvais état réseau et branchements, pas de DO en tête de station
32	BEAUMARCHES	1982	1000	Séparatif					Bassin tampon stockage EP. Projet diag.
32	RISCLE	1979	2500	Séparatif	1	1			Mesures DO en tête de station non exhaustives
32	PLAISANCE	1988	4000	Séparatif					Diagnostic réseau 2011-2012 : mauvais état du réseau et mauvais branchmts. DO en tête de station + 4 DO réseau.
32	HOUGA	1984	1000	Séparatif					Diagnostic réseau 2015-2016 : 1/3 de l'agglomération non raccordé à la station et rejoint le milieu naturel
40	AIRE-SUR-L'ADOUR	2006	12000	Mixte	1	1			Diag terminé, DO autorisés en cours d'équipement
40	ST-PAUL-LES-DAX	2006	44000	Unitaire	2	2			Diag en cours, DO de tête équipé
40	CAZERES/ADOUR	1993	1000	Mixte					Diag en cours, pas de mesure temps de pluie
40	PONTONX/ADOUR	2003	3583	Mixte	2	0			Diag en cours, pas de mesure temps de pluie
40	GRENADE/ADOUR	2006	3333	Mixte					Diag terminé, DO autorisés et équipés
40	EUGENIE-LES-BAINS	1999	1200	Séparatif					diag demandé, pas de mesure temps de pluie
40	CAUNA	1976	300	Séparatif					Diag en cours, non conforme en 2015
40	SAINT-SEVER	2006	5000	Unitaire	1	0			Diag en cours ; DO de tête équipé
40	DAX	2006	45000	Unitaire	3	0	2	2	Diag en cours, DO en cours d'autorisation et d'équipement
40	ST-VINCENT-DE-P.	1987	6000	Mixte	1	1			Diag en cours ; DO de tête équipé
40	LALUQUE	2002	600	Séparatif					Diag en cours
40	GEAUNE	1976	1000	Unitaire					Diag en cours, pas de mesure temps de pluie
65	BAGNERES-DE-B.	2006	25000	Unitaire	2	2	1	0	les DO équipés ;
65	VIC-BIGORRE	1969	7500	Séparatif	1	1			DO équipé ; 20% de rejets directs
65	ANDREST	2005	2200	Séparatif					Diag programmé
65	JUILLAN-Village	1983	9000	Séparatif	1	1			DO équipés
65	MAUBOURGUET	1984	3330	Séparatif					Diag en cours
65	ARCIZAC-EZ-ANGLES	2000	1200	Séparatif					Diag programmé
65	AUREILHAN-Adour-	1969	45000	Mixte	5	5			les 5 DO équipés
65	TARBES-Est	1988	45000	Séparatif	1	1			Equipé mais pas de données
65	TARBES-Ouest	2014	53300	Séparatif			3	3	DO équipés
65	BAGNERES-DE-BIGORRE	1988	9500	Séparatif	2	0	1	0	DO non équipés
65	IBOS	1983	2400	Séparatif					Diag lancé (SMEAVO)
65	TOURNAY	1987	1250	Séparatif					Diag en cours
65	BARTRES	1989	600	Séparatif					Diag programmé
Sources d'information			DDT 32, 40, 65						
							Nb DO (1)		Nombre de déversoirs d'orage de 120 à 600 kg DBO5
							Nb DO (2)		Nombre de déversoirs d'orage > 600 kg DBO5

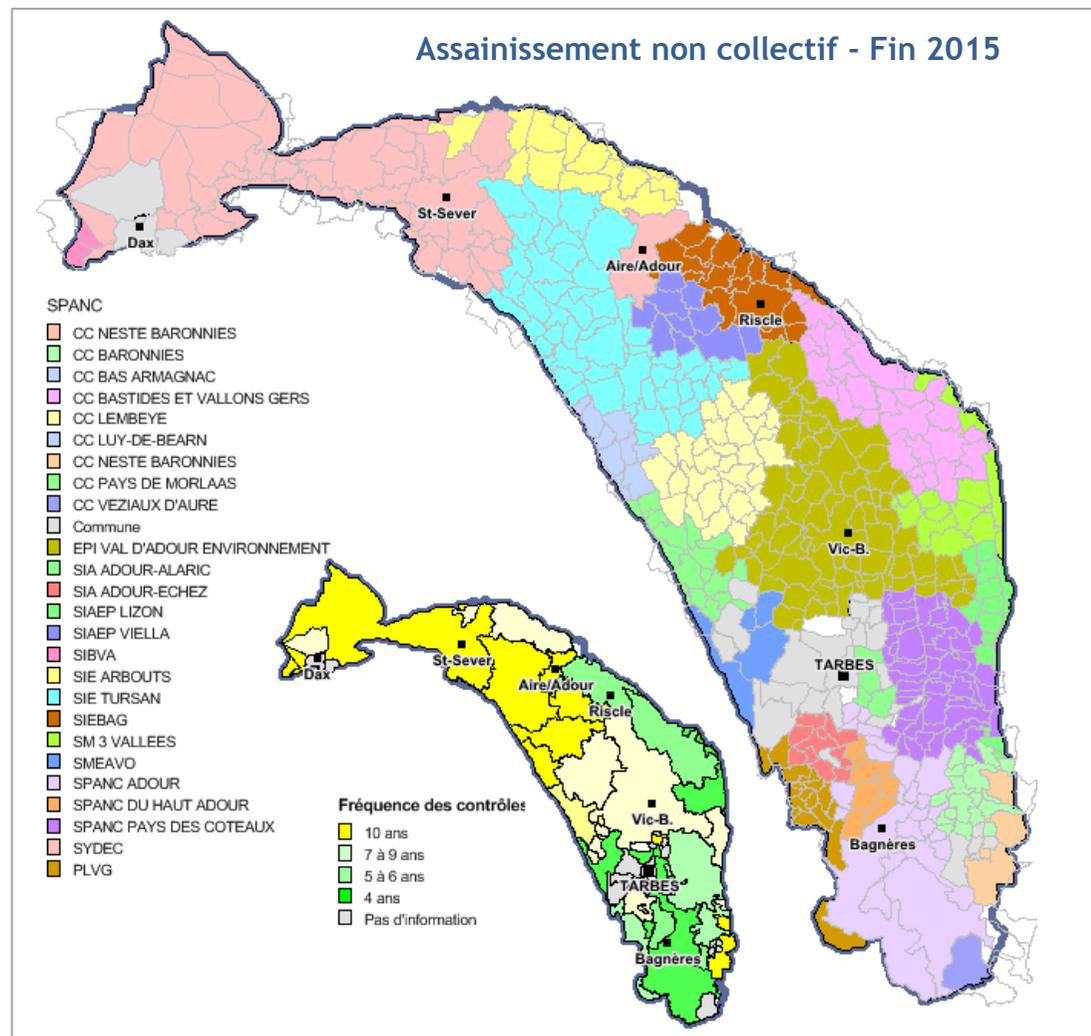
Réduire l'impact des rejets de l'assainissement non collectif

A l'échelle locale, les flux de l'assainissement non collectif (ANC) peuvent générer des impacts. L'information est mal connue et le développement de l'urbanisation peut entraîner un effet cumulatif non négligeable.

Il convient de centraliser l'information sur l'ANC afin d'aborder cette problématique.

- L'ensemble des communes du territoire est doté d'un SPANC, exceptées les communes d'Oursbelille et de Laloubère, entièrement desservies par de l'assainissement collectif.
- Le territoire est desservi par 24 SPANC et 27 communes indépendantes, dont 7 seulement assurent le service en régie.
- On compte environ 47 000 installations sur le territoire (46 877 sur 95 % des communes recensées). L'information est trop incomplète pour mesurer le taux de conformité.
- 19 collectivités sont gérées en régie (85 %), 6 autres font appel à un prestataire (SAUR, VEOLIA), alors que 48 communes landaises ont adhéré au SYDEC pour la gestion de l'ANC.
- A l'inverse, sur les 27 communes indépendantes, 20 font appel à un prestataire (VEOLIA, SOGEDO ou SPANC voisin)

La fréquence des contrôles a tendance à s'allonger ; elle se maintient de 4 à 6 ans dans la partie amont, mais se généralise à 10 ans dans la partie aval du territoire.



Source d'information 2016: Agence de l'Eau Adour-Garonne, enquêtes collectivités

QUALITE DE L'EAU

D - Evaluer et limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau

Objectifs

Acquérir de la connaissance sur l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau

Réduire l'impact des réservoirs de soutien d'étiage et d'irrigation

- La multitude de plans d'eau individuels ou collectifs a un impact sur les débits et la qualité
- La CLE souhaite une meilleure connaissance de ces plans d'eau de de leur impact sur le milieu

Sous-dispositions

- Encourager la mise en place de suivis de la qualité à l'amont et/ou à l'aval des plans d'eau
- Améliorer la connaissance sur l'impact des retenues hydroélectriques pratiquant la transparence
- Limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité de l'eau
- Limiter l'impact des réservoirs sur la qualité de l'eau des cours d'eau
- Connaître et limiter l'impact des apports des bassins-versants sur la qualité des plans d'eau et des eaux restituées

Impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité

Le suivi de la qualité des eaux restituées par les réservoirs, réalisé en 2015, a porté sur les ouvrages de :

■ La Barne :

- la qualité du lac est bonne à très bonne pour la majorité des indicateurs. La concentration en oxygène baisse avec la profondeur (stratigraphie classique pour les réservoirs).
- l'impact pouvant être généré sur le milieu concerne les indicateurs oxygène et turbidité. La capacité d'autoépuration et de régénération du milieu est avérée. Toutefois, le caractère ponctuel et limité de la réalimentation en 2015 ne permet pas de mesurer avec précision l'impact de la restitution sur le milieu ;
- le compartiment sédimentaire est plutôt statique durant la campagne de restitution. On constate seulement un transport solide "significatif" en aval du système au niveau de la station S5. Les concentrations en nutriments sont relativement élevées témoignant de l'eutrophisation du système.

■ Cassagnaou :

- impact réel mais limité de la qualité des eaux restituées sur le milieu.
- qualité "aléatoire" des intrants en lien avec l'occupation des sols et l'anthropisation qui en résulte ;
- capacité d'accueil piscicole nulle en amont due à la faible hauteur d'eau et l'absence de courant ; milieu dégradé mais diversité satisfaisante au regard de la faible capacité d'accueil.

■ Latrille :

- qualité médiocre à mauvaise en aval de la retenue (déficit en oxygène et présence d'ammonium) puis rétablissement d'une bonne qualité au bout d'un transit de 1 à 2 km.

Suivi de la qualité des réservoirs de soutien d'étiage

	2012	2013	2014	2015
Brousseau aval				
Coudures				
Fargues				
Lourden				
Miramont				
Renung				
La Barne				
Cassagnaou				
Latrille				

 Suivi réalisé

Indicateurs biologiques - Résultats 2015

		IBGN	IBD	IPR
La Barne	S3 - Canal Cassagnac (amont)	13	14,9	12,6
	S4 - Canal Cassagnac (aval)	12,5	15,9	18,8
	S5 - Rau La Barne	7,5	15	19
Cassagnaou	S1 - Amont lac			non évalué
	S2 - Aval (Monlezun)			22,7

Paramètres physico-chimiques - Résultats 2015 (valeurs moyennes)

		Température	O2 dissous	Tx saturation O2	pH	Ammonium	Turbidité	Matières en suspension
La Barne	S2 - Sortie lac	20,8	2,9	32,8	6,43	0,63	102,1	46,2
	S3 - Canal Cassagnac (amont)	20,3	8,3	92,3	7,17	0,2	5,4	1,2
	S4 - Canal Cassagnac (aval)	20,6	7,8	87,3	7,04	0,6	17,7	1,2
	S5 - Rau La Barne	20,1	7,9	87,5	6,93	0,4	9,3	1,2
Cassagnaou	S1 - Amont lac	23	9,2	111,3	7,29	2,5	43,8	17,4
	S2 - Sortie lac	17,2	0,2	1,9	7,22	0,95	29	9
	S3 - Rau Cassagnaou	17,5	7,1	74,9	7,4	0,2	43,1	13,7
Latrille	S1 - Sortie lac	18,1	3,7	40,5	7,4	2,2		13,5
	S2 - Rau Brousseau (2 km aval)	18,2	7,9	85,8	7,6	0,3		9,2

Classe de qualité	
	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre
	Mauvais

Sources d'information : Institution Adour - Etudes 2015

- IDEaux - 2015 - Réservoir et ruisseau de La Barne (suivi physico-chimique, hydromorphologique, sédimentaire)
- IDEaux - 2015 - Mesures physico-chimiques réservoir Cassagnaou
- Sarl Pedon Environnement - 2015 - Suivi population piscicole Cassagnaou
- CACG - novembre 2015 - Suivi de la qualité des eaux restituées en aval de la retenue de Latrille (ASA Bégorre)

GESTION QUANTITATIVE

E - Renforcer et optimiser le cadre de gestion de la ressource

Objectifs

Optimiser la gestion collective des ressources

Mieux gérer les crises

- Existence d'un Plan de Gestion des Etiage (PGE) fournissant à l'échelle du territoire un cadre de gestion collective de la ressource.
- Importance de l'harmonisation de la gestion annuelle et interannuelle de la ressource et de la cohérence d'une gestion inter-bassin.

Sous-dispositions

- Renforcer une gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau
- Mettre en place une concertation pour le respect des débits règlementaires
- Respecter les règlements d'eau existants des retenues de soutien d'étiage et d'irrigation
- Optimiser et adapter le plan de crise Adour
- Assurer une gestion coordonnée des plans de crise départementaux
- Adapter les quotas aux situations de crise
- Anticiper le franchissement des DOE
- Elargir la communication sur l'état des ressources à l'ensemble des usagers

Cadre de gestion à l'échelle du bassin

- Une gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau, la concertation pour le respect des débits règlementaires et le respect des règlements d'eau sont menés dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages Adour amont. Des commissions de gestion, créées sur les axes réalimentés, sont réunies en début et au cours de la campagne pour décider de stratégie de gestion, de réductions de quota et de tours d'eau, en fonction de l'état de la ressource stockée et des conditions climatiques.
- Un suivi annuel et une analyse interannuelle sont réalisés et font l'objet d'un document spécifique relatant le déroulement de chaque campagne. L'étiage est analysé à travers son contexte climatique et hydrologique, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Ce document est téléchargeable sur le site de l'Insitution Adour à l'onglet "Plans de Gestion des Etiages"/"PGE Adour".
- Un Plan de crise interdépartemental fixe sur l'Adour les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour éviter le dépassement de débits de référence à respecter sur les rivières. Des arrêtés départementaux définissent les conditions d'application dans les départements.
- La révision de l'arrêté cadre de gestion de crise coordonnée sur l'Adour a été amorcée en 2016 et aboutira en 2017.

Communication sur l'état de la ressource

- L'Etat publie en période d'étiage, un état de la ressource à travers les "**Bulletins hydrologiques**" consultables sur le site des DREAL, notamment de la DREAL Midi-Pyrénées à l'échelle d'Adour-Garonne.

Ces bulletins mensuels couvrent la période d'Avril à Octobre et ont une fréquence variable selon la situation et l'actualité (7 à 4 bulletins par campagne).

Ils dressent un état des conditions climatiques (pluviométrie), du respect des objectifs de débits-seuils sur les cours d'eau aux points nodaux, de l'état de la ressource (débits, remplissage des stockages, niveaux de eaux souterraines), des écosystèmes aquatiques (contribution de l'ONEMA), des arrêtés de restriction.

Ils sont toutefois difficilement "visibles" sur le site ; on cherchera à : "Eau-Biodiversité" / "Connaissances et données" / "Situation hydrologique" / "Veille hydrologique".
- Au niveau départemental, les services de la Police de l'Eau publient en période d'étiage des **bulletins hydrométriques hebdomadaires** faisant état de la situation hydroclimatique, de la ressource en eau (nappe, rivières et réserves). L'information est à rechercher sur les sites internet des Préfectures ou des DDT des Landes et des Hautes-Pyrénées ou à demander aux services.
- La CACG édite également un bulletin de situation hydrologique dans les bassins qu'ils ont en gestion, également hébergé sur leur site internet.

Objectifs

Améliorer et adapter les pratiques agricoles

Promouvoir les économies d'eau des usagers non agricoles

- Les prélèvements agricoles représentent en été la plus forte pression sur la ressource en eau.
- Des réservoirs de soutien d'étiage et des retenues collinaires d'irrigation ont été créés pour répondre à cette demande.
- Le bilan besoins-ressources est déficitaire sur le périmètre
- C'est sur l'usage agricole que le renforcement d'une politique d'économie d'eau aura le plus d'efficacité.
- Les usages non agricoles, bien d'exercant une pression moindre sur la ressource, doivent également participer aux économies d'eau en limitant les pertes d'eau dans les réseaux notamment.

Sous-dispositions

- Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau
- Viser à la resorption de l'irrigation par submersion
- Proposer ou contribuer à l'émergence de stratégies visant à réduire la dépendance à l'irrigation
- Etendre la tarification incitative
- Favoriser la communication et la promotion des économies d'eau auprès des usagers non agricoles

Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau

Des actions sont mises en œuvre sur le périmètre par la profession agricole :

- De juin à septembre, des **messages hebdomadaires** sont proposés aux irrigants, leur fournissant des données techniques ainsi que des informations actualisées sur la ressource, pour piloter au mieux leurs irrigations.
- Envois par courrier ou mail à près de 3 000 destinataires ; téléchargement direct à partir des sites internet des Chambres d'Agriculture et de la CACG.
- Appui technique reposant sur le **suivi de 17 parcelles** de références (contre une trentaine de parcelles habituellement) représentatives des principaux types de sols et des principales cultures. En 2015, il n'y a pas eu de messages envoyés par la Chambre d'Agriculture, ni de suivi de parcelles, dans les Hautes-Pyrénées.

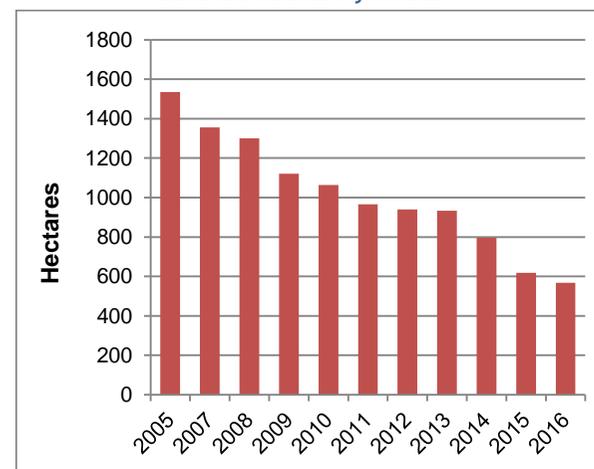
Résorption de l'irrigation par submersion

Principalement localisée dans les Hautes-Pyrénées, l'irrigation par submersion tend à disparaître (570 ha en 2016 contre 1 535 ha en 2005). Elle reste marginalement pratiquée dans le Gers (63 ha à partir du système de Cassagnac).

Une **réduction d'environ 9 % des surfaces concernées** par cette pratique est constatée dans les Hautes-Pyrénées **entre 2015 et 2016**, notamment grâce à la tarification de la DIG, ce qui répond à la valeur-guide de 10 % par an sur la base 2015 de la disposition 12.2 du SAGE.

A noter que l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation d'Irrigadour intègre un objectif de réduction des surfaces irriguées par submersion grâce à des « *quotas unitaires agronomiquement équitables* ».

Evolution des superficies irriguées par submersion dans les Hautes-Pyrénées

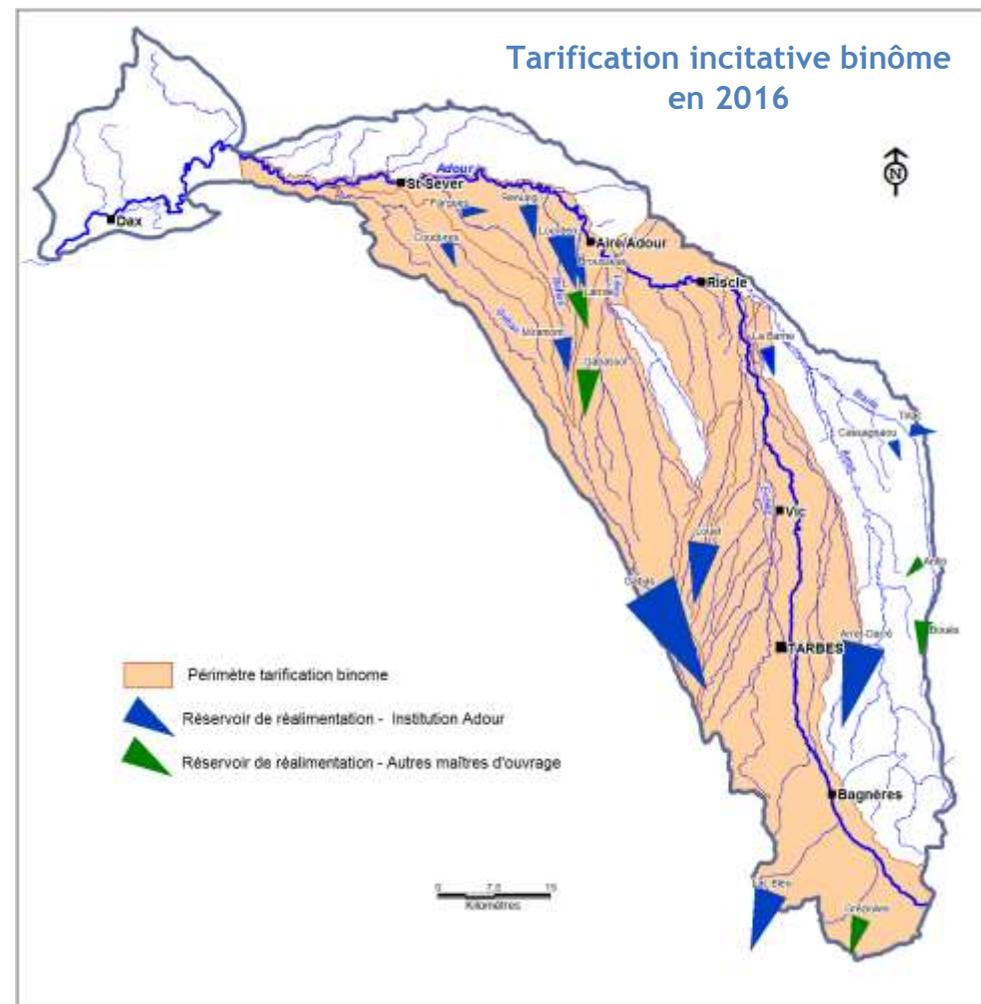


Sources d'information : DDT 65 - Fichiers d'autorisation

Tarification incitative

Deux types de tarifications incitatives pour limiter la consommation d'eau sur les tronçons réalimentés existant sur le périmètre du SAGE :

- Une tarification "binôme" qui incite aux économies d'eau car elle est constituée d'une part fixe et d'une part proportionnelle à la consommation. Par ailleurs, des pénalités sont appliquées lors des dépassements de quotas. Cette tarification, dont le SAGE incite à la mise en œuvre, s'applique sur la majeure partie des axes réalimentés sur le périmètre du SAGE (cf. carte ci-contre).
- Une tarification incitative non "binôme", sans incitation aux économies d'eau, hors pénalités en cas de dépassements de quotas. Cette tarification reste pratiquée sur le bassin de l'Arros et du Bouès.



GESTION QUANTITATIVE

G - Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources existantes

Objectifs

Améliorer la gestion des ouvrages existants

Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour et sur la nappe de l'Eocène

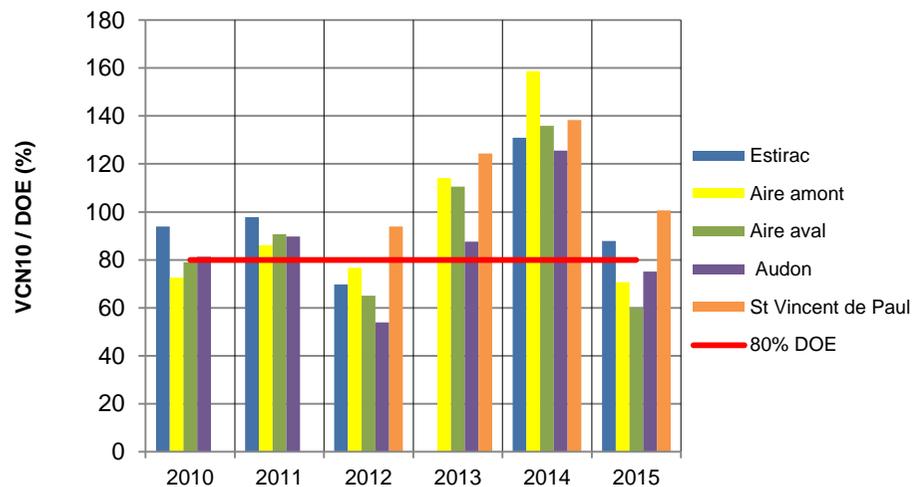
Encourager les substitutions de prélèvements participant à restaurer l'équilibre des ressources

- Le périmètre est en situation déficitaire d'un point de vue quantitatif : étiages sévères, forte pression des prélèvements sur la ressource superficielle et souterraine,
- Présence de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif.
- Manque de connaissance sur la nappe de l'Adour et la nappe de l'Eocène

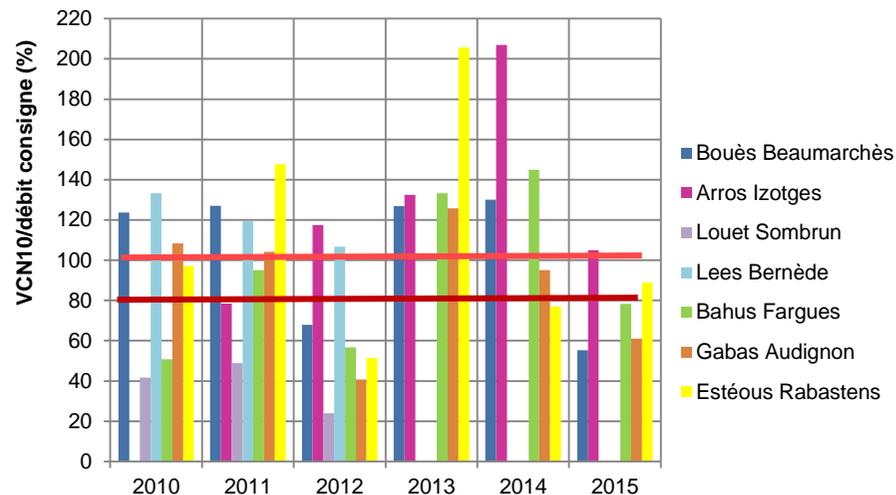
Sous-dispositions

- Suivre et respecter les débits cibles
- Améliorer la connaissance et la gestion des canaux du bassin amont de l'Adour
- Améliorer la gestion des réservoirs de soutien d'étiage
- Améliorer la gestion des réservoirs d'irrigation collectifs
- Connaître l'existence et l'impact quantitatif et qualitatif des retenues individuelles
- Améliorer et régulariser la gestion des retenues individuelles
- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les potentialités de la nappe d'accompagnement de l'Adour et des relations nappes-rivières
- Acquérir de la connaissance sur la géothermie dans la nappe de l'Eocène
- Préserver les ressources souterraines pour l'usage en eau potable
- Promouvoir la substitution de prélèvements agricoles entre types de ressource

Respect des débits objectifs au sens du SDAGE
aux points nodaux - VCN10



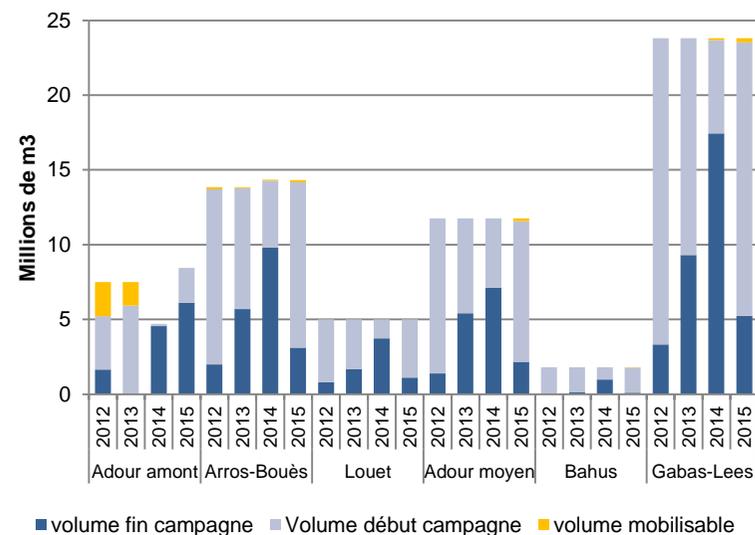
Respect des débits objectifs au sens du SDAGE
sur les affluents - VCN10



Gestion des ouvrages de soutien d'étiage

- Mise en service du réservoir de **La Barne**, d'une capacité de 1 million de m³, portant à 18 le nombre de réservoirs de soutien d'étiage et à 65,12 millions de m³ leur capacité.
- Un **niveau de remplissage** des ouvrages de 99 % en début de campagne (1er juin) et de 29 % en fin de campagne (31 octobre) sur l'ensemble du périmètre.
- Un volume utilisé fonction des conditions climatiques donc variable selon les années. Ainsi, en 2015, 46,6 millions de m³ ont été déstockés correspondant à 71,6 % du volume mobilisable.

Remplissage des ouvrages de soutien d'étiage
en début et fin de campagne - 2012-2015



Améliorer la connaissance et la gestion des canaux

Le SAGE préconise des travaux d'équipement de prises d'eau sur les 10 principaux canaux du périmètre, ainsi que l'amélioration globale des connaissances des canaux du bassin, notamment concernant leurs rôles et les canaux pouvant être fermés (pas d'intérêt patrimonial, effets des crues...).

Canal de Cassagnac

Les travaux sur la prise d'eau de Cassagnac qui permet la réalimentation du canal ont été achevés en 2016.

Canal d'Andrest

Dans le cadre de travaux répétés à l'entrée du canal d'Andrest et aux débits plus importants dans le canal que dans l'Echez, une étude sur le fonctionnement du canal a été lancée en 2015. Une première phase a permis d'identifier la répartition des besoins sur l'Echez et le canal. Une seconde phase, lancée en 2016 doit permettre de définir l'équipement à l'entrée du canal qui permettra de répartir au mieux les débits entre l'Echez et le canal d'Andrest.

Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour

Densification du réseau piézométrique

L'étude BURGEAP menée sous maîtrise de l'Institution Adour a confirmé la forte potentialité de la nappe d'accompagnement de l'Adour et les interactions étroites entre la nappe et la rivière.

Le réseau piézométrique envisagé totalise 25 points dont :

- 15 points existants et suivis,
- 5 points existants à équiper,
- 5 points à créer.

- Pas de travaux d'équipement ou de création de piézomètres effectifs.

Etude de connaissance de la nappe

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le BRGM Midi-Pyrénées et les services de l'Etat des Hautes-Pyrénées ont lancé une réflexion sur la nappe de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour relative à son alimentation, son fonctionnement et sa vulnérabilité.

L'étude se déroulerait en deux phases :

- étude préalable de diagnostic,
- étude proprement dite avec modélisation, suivi et analyse de la nappe d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Améliorer la connaissance des réservoirs

La DDT du Gers inventorie, depuis plusieurs années, les lacs de son département.

La DDTM des Landes a recensé par télédétection les plans d'eau du département afin de les régulariser et de réglementer les aspects liés à la sécurité des barrages et à la restitution d'un débit minimal. Cette inventaire est achevé.

Pour les deux autres départements, la connaissance des plans d'eau d'irrigation provient principalement des autorisations de prélèvements.

L'inventaire et la régularisation des retenues au sens de la nomenclature IOTA doivent être menés (inventaire, impact, débit réservé...).

La réglementation administrative pour la sécurité des barrages et la restitution du débit minimal est en cours.

Les résultats actuels ne permettent pas toutefois de connaître l'avancement de la procédure.

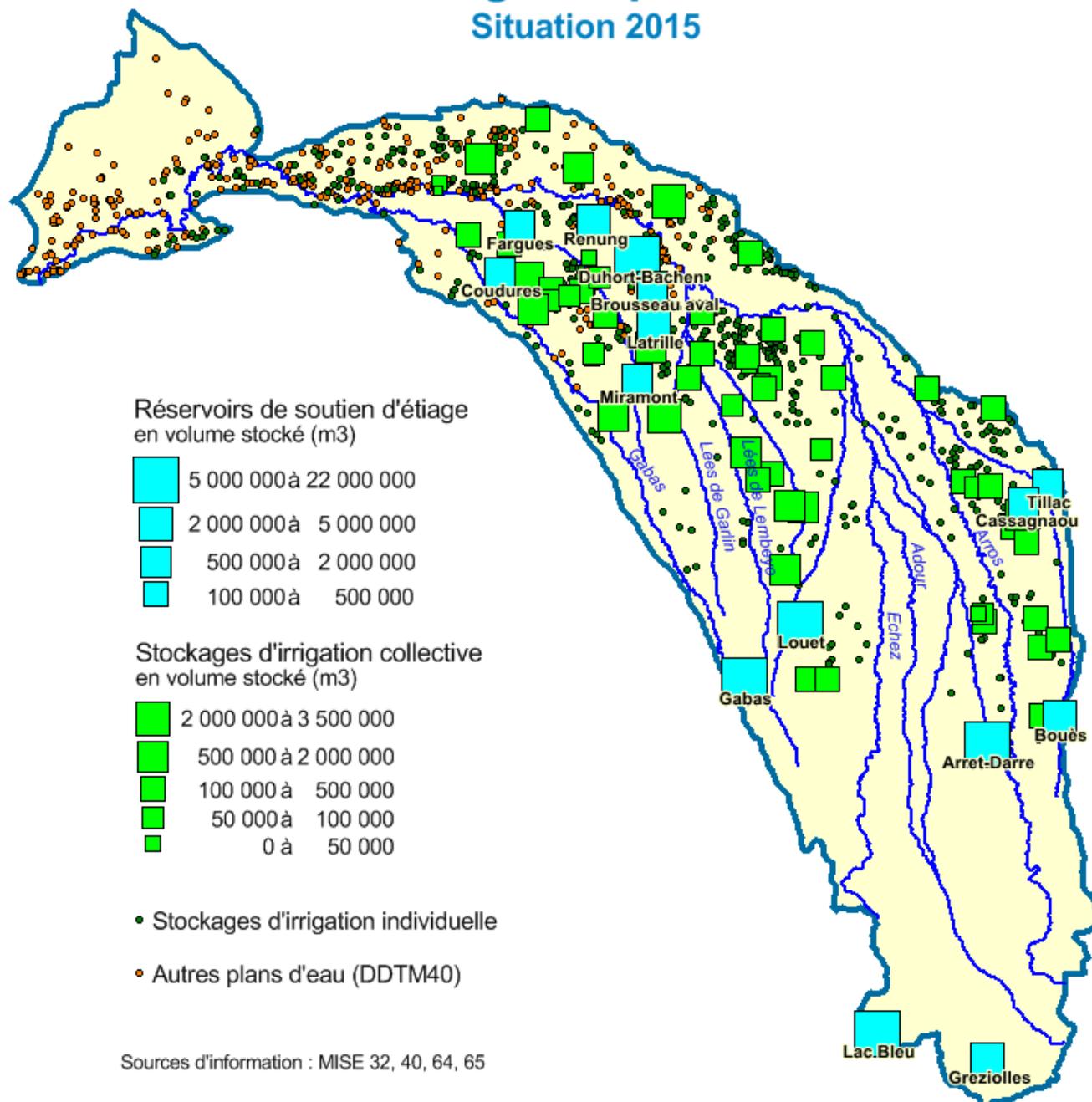
Nombre de plans d'eau connus par usage et volume stocké (millions de m³) - Situation 2016

Types de réservoirs	Gers		Landes		Pyr.Atl		Htes Pyr.		Total	
	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol
Irrigation	269	11,16	228	10,27	42	12,2	68	1,84	607	35,47
Soutien d'étiage	3	2,68	7	15,3	2	23,15	7	56,5	19	97,63
Agrément, divers	54	2,37	398	1,01					452	3,38
Total	326	16,21	633	26,58	44	35,35	75	58,34	1078	136,48

Source d'information : Institution Adour, DDTM40, DDT32, fichiers d'autorisations de prélèvements pour l'irrigation des DDTM64 et DDT65

Stockages et plans d'eau

Situation 2015



GESTION QUANTITATIVE

H - Créer de nouvelles ressources pour résorber le déficit quantitatif

Objectifs

Créer des réserves en eau pour résorber le déficit quantitatif

- Un bilan besoins-ressources déficitaire
- Des ouvrages envisagés pour combler le déficit

Sous-dispositions

- Créer des réserves en eau pour résorber le déficit
- Dresser un bilan à mi-parcours du programme de résorption du déficit quantitatif

Projets et création de réservoirs de réalimentation

- Réalisation 2014 : La Barne (1 Mm³) - Travaux achevés en 2015
- Projets de ressource :
 - 3 ouvrages : Ousse (5 Mm³), Géline (5 Mm³), Louet 2 (5,3 Mm³)
 - étude préliminaire (environnementale et technique) en cours pour l'Ousse et la Géline ;
 - étude de préfaisabilité environnementale, technique, foncière et agricole menée sur le Louet 2.

Depuis juin 2015, les projets de réservoirs de soutien d'étiage sur le bassin ont été stoppés car, pour être aidés financièrement par l'Agence de l'Eau, ils doivent être ciblés dans un projet de territoire.

Effets du règlement du SAGE sur les projets de réservoirs

- Dans les Landes, 3 créations de réservoirs n'ont pu aboutir en application de la règle 1 du SAGE : "Raisonnement et optimisation de la création de plans d'eau, limiter leur impact à l'aval des ouvrages" :

Commune	Lieu-dit	surface (ha)	Volume (m3)	Raison de non-conformité
Aire sur Adour	Lasoua	0,905	45 250	Localisation sur un cours d'eau
Aire sur Adour	Giron	0,66	30 000	Volume trop important (dépassant la moitié des pluies efficaces en année quinquennale sèche)
Vielle-Tursan	Mallet	2,4	84 000	Localisation sur un cours d'eau

Projet de territoire du Haut Adour

La sous-disposition 17.1 du SAGE prévoit la création de huit réservoirs de soutien d'étiage pour combler le déficit quantitatif du bassin. Or, un projet de territoire est nécessaire pour la mise en œuvre financière de cette sous-disposition. L'objectif du projet de territoire est de mettre en œuvre une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible et des besoins effectifs par bassin versant. Le projet de territoire recherche nécessairement des économies d'eau dans tous les domaines, puis l'optimisation de la gestion existante. Il place la création de nouvelles ressources comme solution ultime si l'ensemble des mesures précédentes est insuffisante pour répondre à l'objectif de résorption du déficit quantitatif.

Dans l'instruction gouvernementale du 5 juin 2015 relative aux projets de territoire, la CLE est, sauf avis contraire de sa part, au cœur du comité de pilotage du projet de territoire, étendu aux parties intéressées non membres de la CLE.

Le projet de territoire Haut-Adour concerne l'amont du bassin de l'Adour. Toutefois, son périmètre exact (sous-bassins versants retenus) reste à définir en concertation avec les principaux acteurs du territoire.

En 2016, des réunions préalables à la concertation ont été organisées par l'Etat par catégories d'acteurs intéressés par la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif.

Objectifs

Acquérir une meilleure connaissance des zones humides

Mieux gérer, préserver et restaurer les zones humides

- De nombreux milieux humides : certains à fort intérêt patrimonial généralement connus ; d'autres plus "ordinaires" méconnus.
- Etude réalisée en 2010 sur le territoire du SAGE, inventoriant les zones humides potentielles.
- Compléments à rechercher auprès d'inventaire "zones humides" réalisés à l'échelle locale (départements notamment)
- Absence de politique de gestion ou de restauration globale, cohérente et concertée.

Sous-dispositions

- Valoriser et promouvoir le travail d'inventaire existant
- Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaire des zones humides
- Identifier les zones humides prioritaires, les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)
- Définir et coordonner la gestion des zones humides
- Prise en compte de l'objectif de protection durable des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Renaturer les sites de carrière ou gravière
- Proposer des règles de gestion des zones humides compatibles avec les objectifs de préservation de ces zones

Connaissance des zones humides

En 2010, un inventaire et une cartographie des zones humides probables ont été réalisés. 3 214 zones humides potentielles ont été recensées, soit une surface de 15 167 ha.

A noter qu'en 2015-2016, les syndicats de rivière (SIMAL et SYRBAL) ont confirmé à dire d'expert 4.45 ha de zones humides probables identifiées (cette surface comprend des extensions) et ont identifié à dire d'expert environ 5.5 ha supplémentaires.

L'ensemble des inventaires de zones humides réelles et probables sont en cours d'harmonisation dans une démarche inter-SAGE, à l'échelle du bassin de l'Adour.

Compensation de zones humides détruites

En 2015, 1 projet soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau a impacté 3 859 m² de zones humides à St-Sever et a engendré une compensation à hauteur de 5 900 m² de zones humides dans la commune. En 2016, 2 projets soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau ont impactés des zones humides à Rivière Saas et Gourby et à Aurice (9 910 m² impactés, environ 2,05 ha compensés).

Aucun dossier d'autorisation portant sur la destruction de zones humides n'a été reçu en 2015.

En 2016, 2 projets soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau ont impactés ou vont impacter des zones humides :

- à Bagnères-de-Bigorre : 5 465 m² impactés ; 11 200 m² compensés. La mesure compensatoire n'a pas encore été mise en œuvre ;
- à Adé* : destruction directe de 1.75 ha et perturbation hydraulique de 0.4 ha. Une compensation de 150 % de la surface impactée est prévue.

Source : dossiers de déclaration et d'autorisation reçus par la CLE.

*sous réserve de validation par l'Etat du dossier d'autorisation tel que reçu par la CLE.

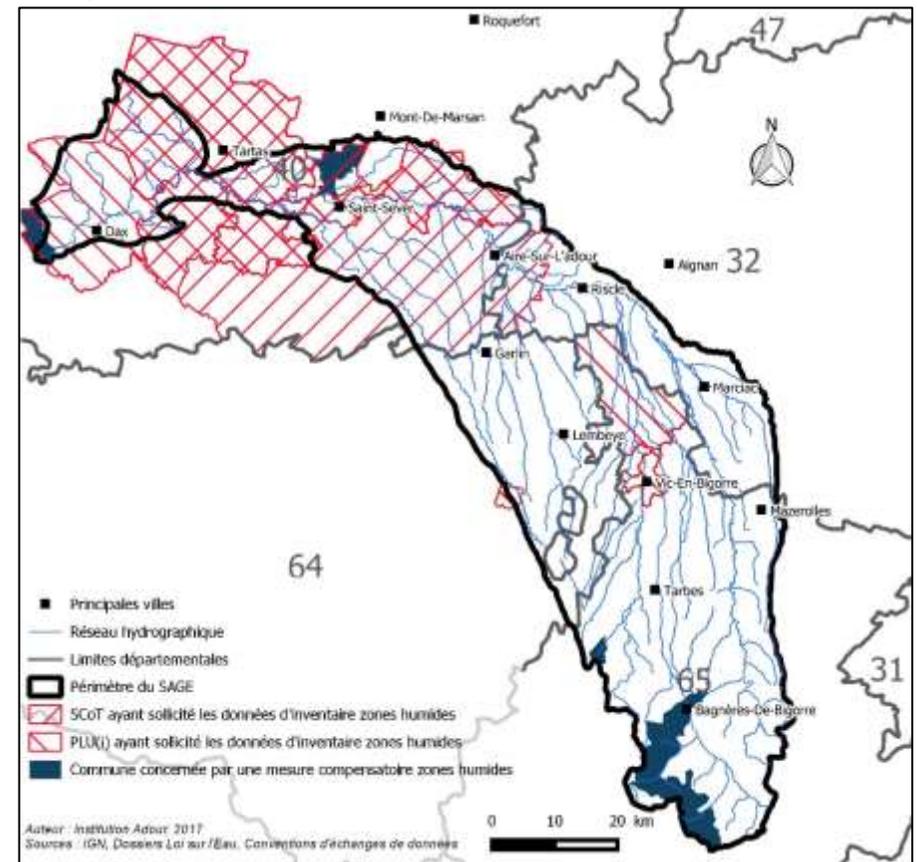
Compatibilité des documents d'urbanisme

Les données d'inventaire zones humides du SAGE ont été recueillies pour l'élaboration de **7 documents d'urbanisme** en 2015-2016 :

- 1 SCoT : Adour-Chalosse-Tursan
- 4 PLUi : Pays Grenadois, Grand Dax, Val d'Adour Madiranais, Pays Tarusate, Mugron, Montfort-en-Chalosse
- 2 PLU : PLU de St-Sever, PLU de Vic en Bigorre

Les données ont également été fournies aux DDT du Gers et des Hautes-Pyrénées pour être fournies aux collectivités lors du **porter-à-connaissance** transmis par les services de l'Etat.

Intégration du volet zones humides du SAGE en 2015-2016



Objectifs

Préserver et rétablir les continuités écologiques

Mieux connaître, préserver et restaurer les espèces à forts enjeux écologiques

Préserver et restaurer la végétation, en particulier rivulaire, contribuant à protéger les milieux aquatiques

Lutter contre les espèces invasives

- Une richesse et une diversité environnementales : habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ; espèces floristiques et faunistiques associées à ces habitats.
- Des milieux fragilisés par les discontinuités terrestres et aquatiques, la dégradation de la qualité des eaux et des habitats, les étiages marqués, les modifications et artificialisations morphologiques des cours d'eau, l'abandon de l'exploitation extensive des tourbières, ripisylves et barthes, le développement d'espèces invasives.
- Des habitats piscicoles dégradés et présence d'obstacles nombreux à la continuité piscicole et sédimentaire.

Sous-dispositions

- Rechercher une cohérence entre les objectifs du SAGE et ceux des niveaux régionaux et locaux de la trame verte et bleue
- Développer les connaissances sur la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver la continuité écologique
- Restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau
- Favoriser les initiatives conduisant à des apports sédimentaires grossiers locaux
- Mieux connaître certaines espèces à fort enjeu écologique, sensibiliser et contribuer à leur préservation
- Maintenir ou rétablir une végétation rivulaire diversifiée et fonctionnelle sur un linéaire stratégique
- Identifier les boisements participant à la protection des milieux aquatiques
- Mettre en place une dynamique pour la ripisylve en bordure de parcelles agricoles
- Surveiller, la progression des espèces envahissantes et définir les zones prioritaires à traiter
- Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes

Préserver et rétablir la continuité écologique

La restauration de la libre circulation nécessite d'intervenir sur les ouvrages constituant des obstacles à la continuité, notamment sur les cours d'eau classés en liste 2 (Art. L.214-17 du Code l'Environnement). La conformité doit être réalisée en 2018, mais les projets d'opérations groupées disposent d'un délai supplémentaire de 3 ans.

Le linéaire total pris en compte pour les opérations groupées atteint 315 km, et compte 52 ouvrages, dont 3 sur l'Adour amont.

L'Adour est ouvert à la libre circulation jusqu'au seuil d'Onard.

Avancement des opérations groupées

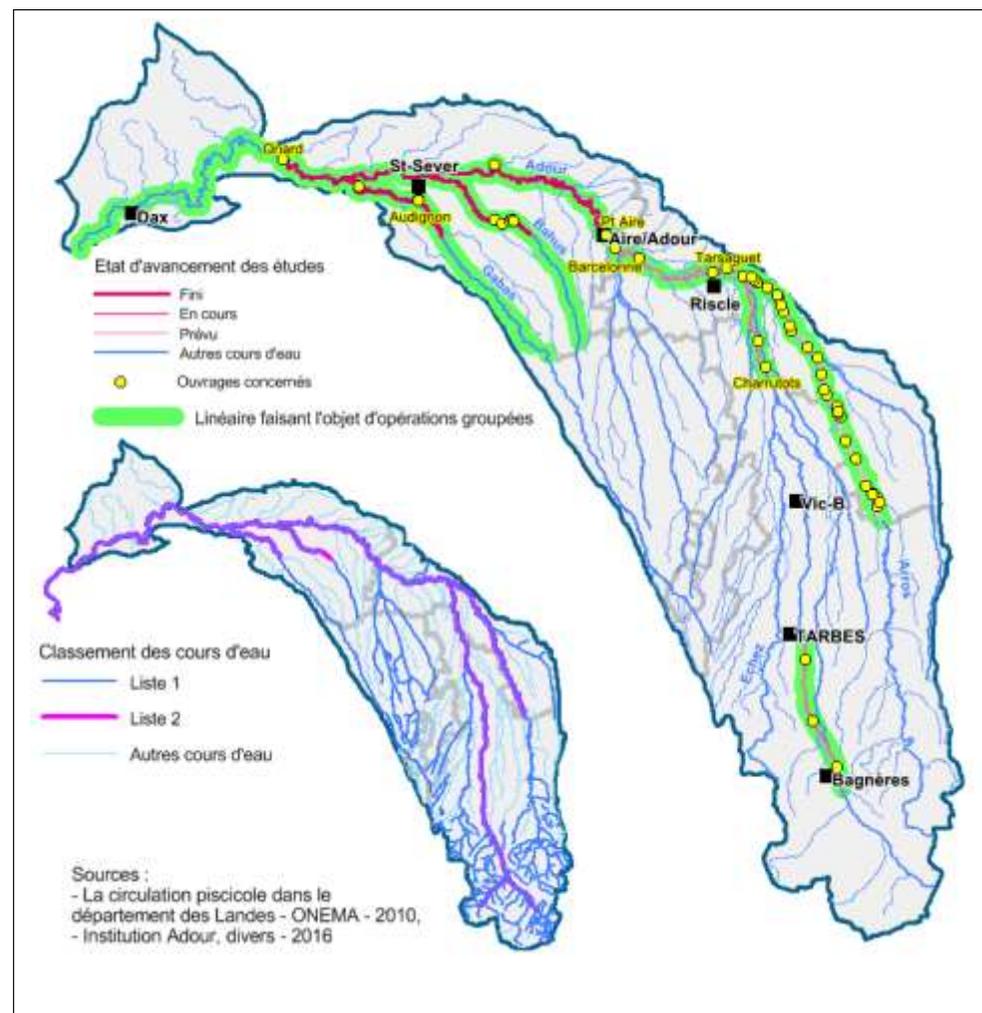
- Terminées sur le secteur landais (sur Adour, Bahus, Gabas),
- En cours sur le Haut Adour et l'Adour Gersoises.

Nombre d'ouvrages concernés et avancement par axe

Axe	Nb d'ouvrages Liste 2	Nb d'ouvrages opérations groupées	Nb d'ouvrages non-conformes (op. groupées)	Réunion d'info	Accord pour travaux	Travaux programmés ou en cours
Adour 65	88	3	3			
Adour 32	11	8	5	0	0	1
Adour 40	14	3	3	0	2	1
Arros 32	30	30	24	24	0	0
Bahus 40	10	5	5	0	3	0
Gabas 40	8	3	2	0	0	0
TOTAL	161	52	42	24	5	2

Situation au 31/12/2016

Continuité écologique et classement des cours d'eau



Linéaire supplémentaire ouvert en 2016

0 km pour les espèces migratrices : les travaux n'ont pas concerné les ouvrages les plus à l'aval.

Préservation et restauration de la ripisylve

Le SAGE préconise de préserver et restaurer la végétation rivulaire contribuant à protéger les milieux aquatiques, notamment en diversifiant la composition, l'âge et l'étagement de la végétation.

Ainsi, en 2015-2016, sur le périmètre du SIMAL, 35 km de ripisylve ont été entretenus par le biais d'interventions ponctuelles sur le linéaire de l'Adour, entre Onard et Dax. Sur ce même périmètre, un diagnostic de la végétation a été réalisé en 2016 dans le cadre de l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion.

Concernant la recréation de ripisylve, sur le périmètre du SYRBAL, le syndicat a recréé plus de 12 km de ripisylve sur le Bas par le biais de boutures et de plants. Ce linéaire comprend pour partie des linéaires déjà existants. Au total, 731 boutures et 2 936 plants ont été mobilisés. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un plan de 6 ans, intégrant 3 ans de plantations et 3 ans d'entretien. A noter l'existence d'un refus fréquent des riverains de plantation sur le haut de berge et le premier tiers de berge.

Sur le Haut Adour, outre les actions ponctuelles de restauration de la ripisylve menées par le SMHMA, environ 2,7 km linéaires de ripisylve ont été restaurés par le SIMA, notamment sur le secteur de Souess (1,9 km en 2015-2016) et d'Horgues (action en cours sur 2016-2017).

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Plusieurs structures intègrent la lutte contre les espèces exotiques envahissantes à leurs actions. La lutte est en particulier ciblée sur les espèces végétales.

- Le SIMAL cible notamment la Jussie, la renouée du Japon, le myriophylle, l'érable negundo, le bambou et le robinier faux-acacia.
- Sur le périmètre du SYRBAL inclu dans le bassin du SAGE, de la renouée du Japon, de l'érable negundo et de la balsamine de l'Himalaya ont été recensés ponctuellement. Toutefois, l'inventaire exhaustif des espèces invasives du SYRBAL concerne surtout le Louts, situé hors du périmètre du SAGE.
- Le CPIE Seignanx et Adour se préoccupe de la gestion la Jussie dans les Barthes.
- Le Haut Adour est concerné par la Rénouée du Japon et le Buddleia.

Les diagnostics, lorsqu'ils existent, sont généralement très récents (2015-2016) et sont réalisés dans le cadre de l'élaboration des plans pluriannuels de gestion (concernant les syndicats de rivière).

MILIEUX NATURELS

K - Gérer l'espace de mobilité pour restaurer une dynamique naturelle

Objectifs

Consolider la démarche de restauration de l'espace de mobilité

Soutenir et promouvoir l'émergence d'autres programmes de restauration de l'espace de mobilité

- Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour sur un linéaire de quelques 84 kms entre Aurensan (65) et Barcelonne-du-Gers (32)
- La démarche favorise fonctionnement naturel du fleuve, en particulier les phénomènes d'érosion et la continuité sédimentaire
- Elle contribue à la gestion du phénomène d'inondation par la restauration de champs d'expansion de crues et à la restauration des zones humides par la reconnexion des bras morts
- Espace sans portée juridique spécifique, mais encadrement réglementaires par la DIG, l'appartenance de l'espace admis dans la zone rouge (inconstructibles) des PPRI
- Nécessité de consolider juridiquement la démarche sans remise en cause de son approche participative.

Sous-dispositions

- Renforcer juridiquement la démarche de restauration de l'espace de mobilité
- Soutenir les démarches de restauration de l'espace de mobilité en émergence
- Promouvoir la démarche de restauration de l'espace de mobilité sur les secteurs identifiés à enjeux

Espace de mobilité Adour

La démarche de restauration de l'espace de mobilité est conduite depuis 2008 sur l'Adour amont, d'abord sur les 44 km de l'espace test, puis sur 84 km jusqu'à Barcelonne du Gers dès 2012. Son extension est réalisée sur l'Adour amont en aval de Bagnères avec le programme pluriannuel de gestion Haut-Adour et prévue sur l'Adour landais jusqu'à la confluence avec la Midouze (délibérations des communes en cours en 2016). Une réflexion est menée sur l'Echez avec l'acquisition de 30 hectares entre St-Lezer et la confluence de l'Adour.

Elle porte sur :

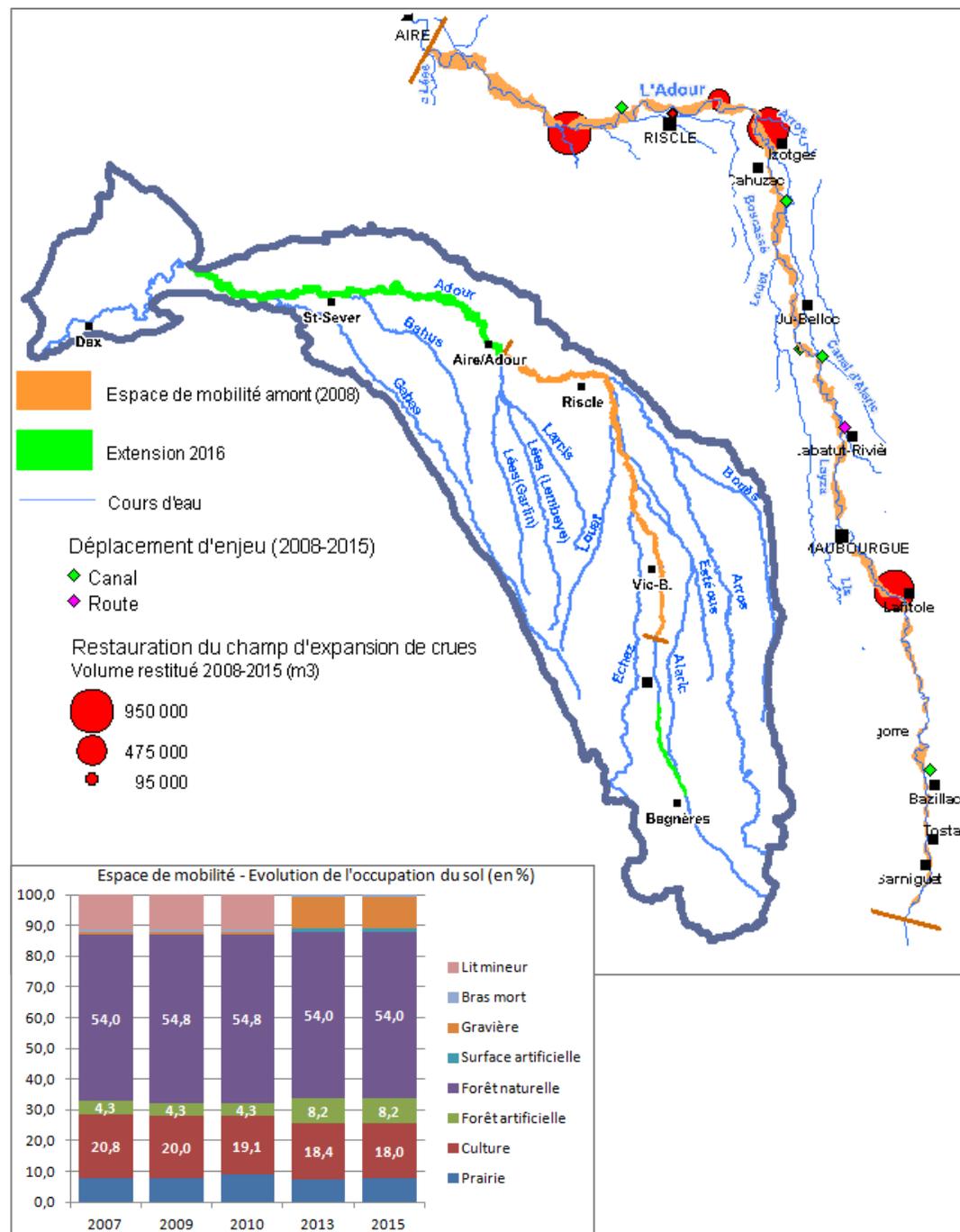
- des acquisitions foncières ou des déplacements d'enjeux pour restituer au fleuve sa dynamique,
- un recul ou le réaménagement des protections de berges pour prendre en compte l'espace d'expansion de crues.

Actions réalisées

- Acquisitions foncières : 195 ha entre 2008 et 2015.
- Déplacements d'enjeux : route de Labatut Rivière, les canaux de l'Alaric, de Tarsaguet et de Bazillac ;
- Protections d'enjeux d'intérêt publics ne pouvant être déplacés réalisées entre 2007 et 2010 (stations d'eau potable, moulin, ponts et route départementale) ;
- Réalisation de 1 380 m de talutages repoussés en limite d'espace de mobilité pour la protection des biens et des personnes ;
- Déplacement de terres de protection contre les inondations, permettant une restauration de champs d'expansion de crues se montant à près de 3 Mm³ stockables.

Conséquences

Les acquisitions foncières, la réaffectation des sols à des occupations plus naturelles ont profité aux prairies et forêts naturelles, au détriment des cultures. A noter que les années 2013 et 2015 concernent les 84 km d'espace de mobilité alors que les premières années portent sur les 44 km de l'espace test.



Objectifs

Améliorer la gestion des inondations

Prévenir le danger par l'acquisition de connaissance

- Deux grands types de crues : torrentielles et inondantes
- Les zones inondables représentent plus de 13 % du territoire et concernent 153 communes
- Des facteurs anthropiques amplifient les phénomènes naturels d'inondation et aggravent les dommages causés : développement de l'urbanisation et d'espaces artificialisés augmentant l'imperméabilisation des sols, réduction des champs d'expansion des crues.
- Mauvais entretien des cours d'eau provoquant la formation d'embâcles et engendrant des débordements

Sous-dispositions

- Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant
- Inciter les collectivités à communiquer sur les techniques limitant le ruissellement
- Mobiliser les secteurs de débordements des cours d'eau permettant de préserver les secteurs agglomérés
- Améliore la connaissance des champs d'expansion de crues

Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin-versant

Le SAGE incite les communes dotées d'un PPRI à réaliser des Plans Communaux de Sauvegarde intercommunaux afin de favoriser la coordination des acteurs à l'échelle la plus adéquate.

■ Communes à risque d'inondation

389 communes présentent un risque d'inondation (80 % des communes de territoire).

■ Les PPRI - Plans de Prévention contre les Risques d'Inondations

Le périmètre du SAGE compte fin 2016 des plans de prévention sur 105 communes, soit :

- 89 PPRI approuvés dont 17 annexés au PLU et 19 révisés ;
- 5 PPRI en cours d'élaboration (3 mis à enquête, 2 prescrits) ;
- 19 communes couvertes par un Plan de Surfaces Submersibles (PSS de 1960), document opposable aux tiers ;
- on compte 133 PPRI prescrits et non encore réalisés, dont 17 couverts par le PSS de 1960.

■ Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

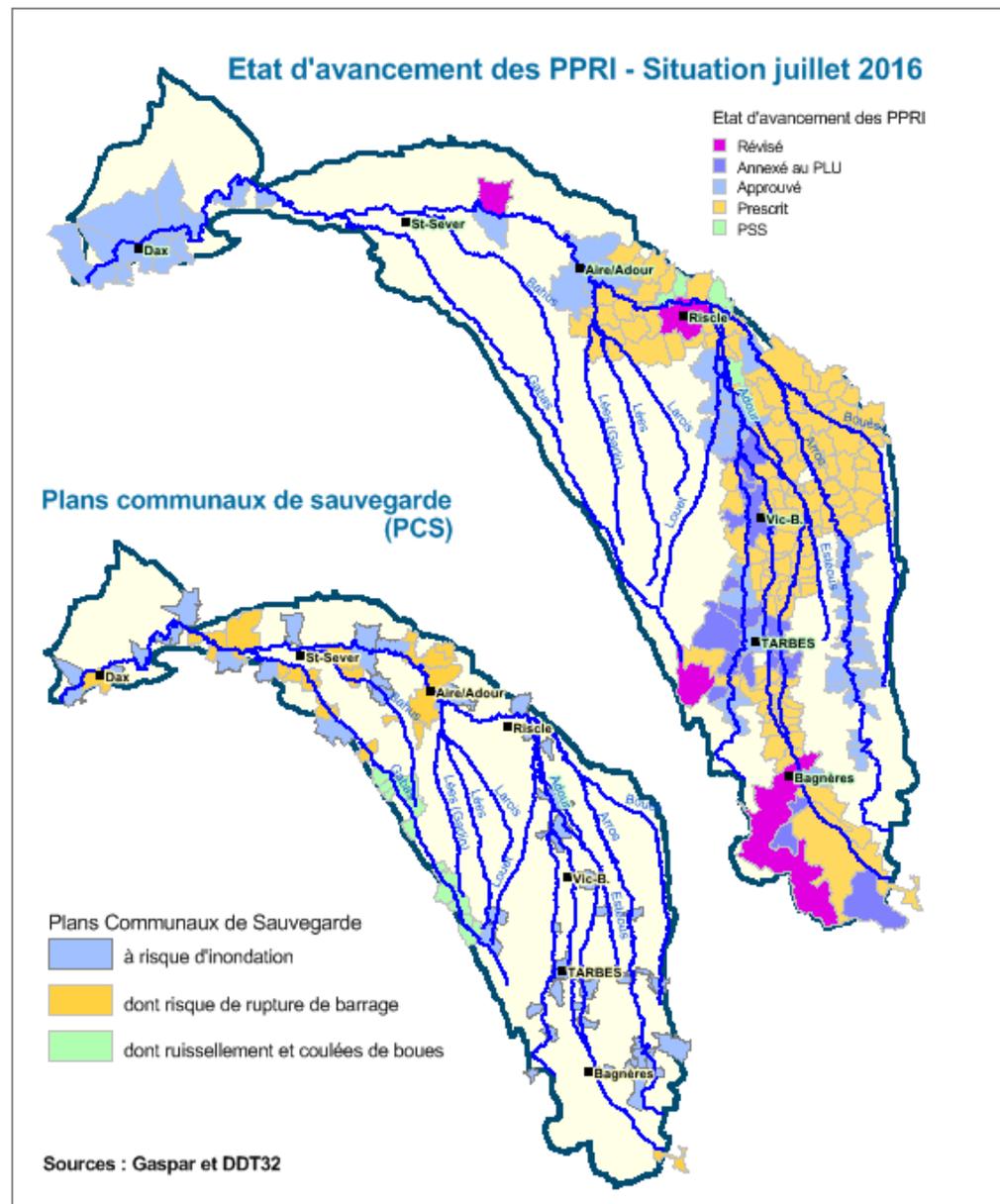
82 communes disposent d'un PCS à risque d'inondation en 2015, soit 22 % des communes à risque ;

Sur les 82 communes concernées, on compte :

- 34 par rupture de barrages,
- 13 spécifiquement par ruissellement et coulée de boues.

Il n'existe pas de document intercommunal.

47 communes ont publié un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Outils de prévention du risque d'inondation

Le TRI et la SLGRI de Dax

Un TRI est une zone soumise au risque d'inondation et possédant une concentration de forts enjeux. Il nécessite la mise en place obligatoire de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Elle définit les objectifs à atteindre pour réduire le risque sur le TRI.

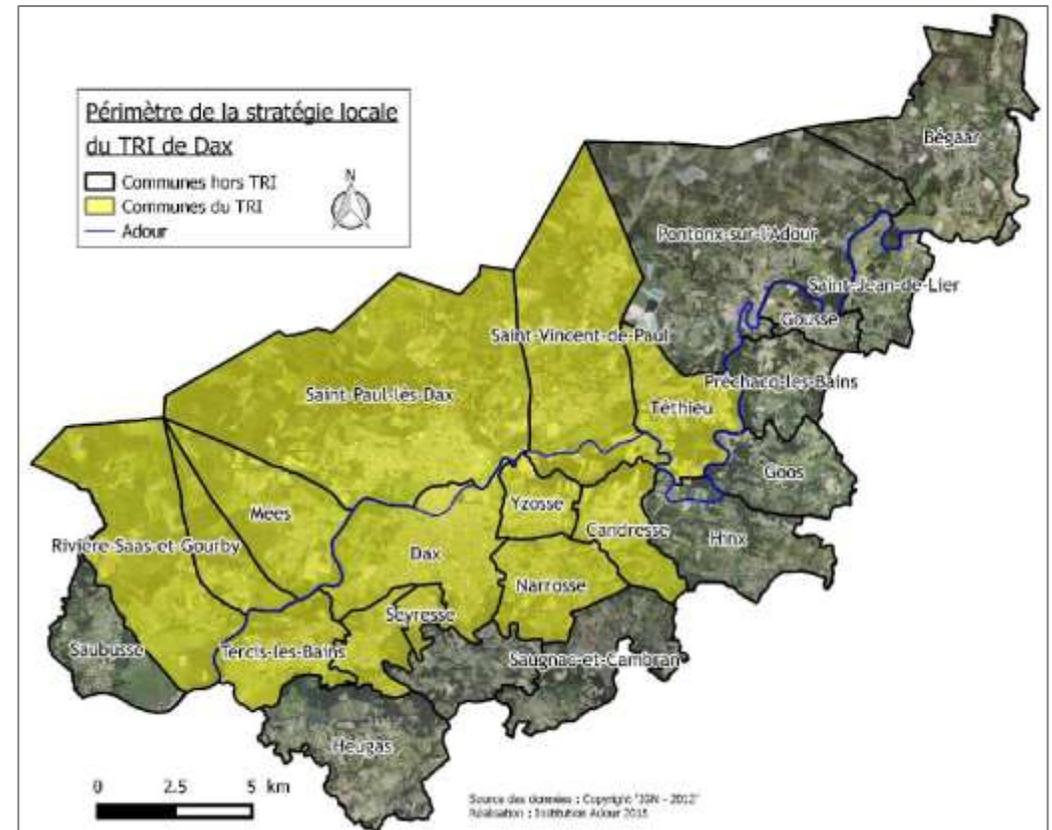
Le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) de Dax concerne 13 communes : Saint-Vincent-de-Paul, Tethieu, Candresse, Yzosse, Narrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Seyresse, Oeyreluy, Mees, Tercis-les-Bains, Angoumé, Rivière Saas et Gourby, soit 46 410 habitants permanents, dont 10 000 dans la zone inondable de la crue de faible probabilité.

La SLGRI de Dax a été approuvée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016. La CLE a été identifiée comme partie prenante de la SLGRI.

Les PAPI

2 programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont en cours d'élaboration sur le périmètre du SAGE : l'un sur le périmètre de la SLGRI de Dax et l'autre sur le secteur amont du SAGE. Tous deux sont portés par l'Institution Adour.

Périmètre de la SLGRI associée au TRI de Dax



Objectifs

Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes

- Un éventail de support de loisirs : lacs, torrents et rivières d'eaux vives, rivières de plaine
- Des activités diversifiées : pêche sur l'ensemble du territoire, activités nautiques et sports d'eau vive sur les torrents et hautes rivières, canotage sur les lacs et rivières de plaine

Sous-dispositions

- Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant

Activités nautiques

L'Adour et ses affluents ne disposent pas des mêmes potentialités de rivières sportives que les Gaves. Cependant, la richesse biologique et l'intérêt des paysages favorisent la balade et la randonnée nautique.

On compte cependant 7 clubs ou structures associatives de canoë-kayak et 6 structures privées.

La pratique se situe ponctuellement en « hautes rivières » pour une pratique sportive (sur l'Adour de Lesponne, l'Arros amont, etc.) et plus en aval pour une pratique plus ludique, s'adressant à la population locale et aux estivants (gites, campings).

■ Itinéraire nautique sur l'Adour landais - SIMAL

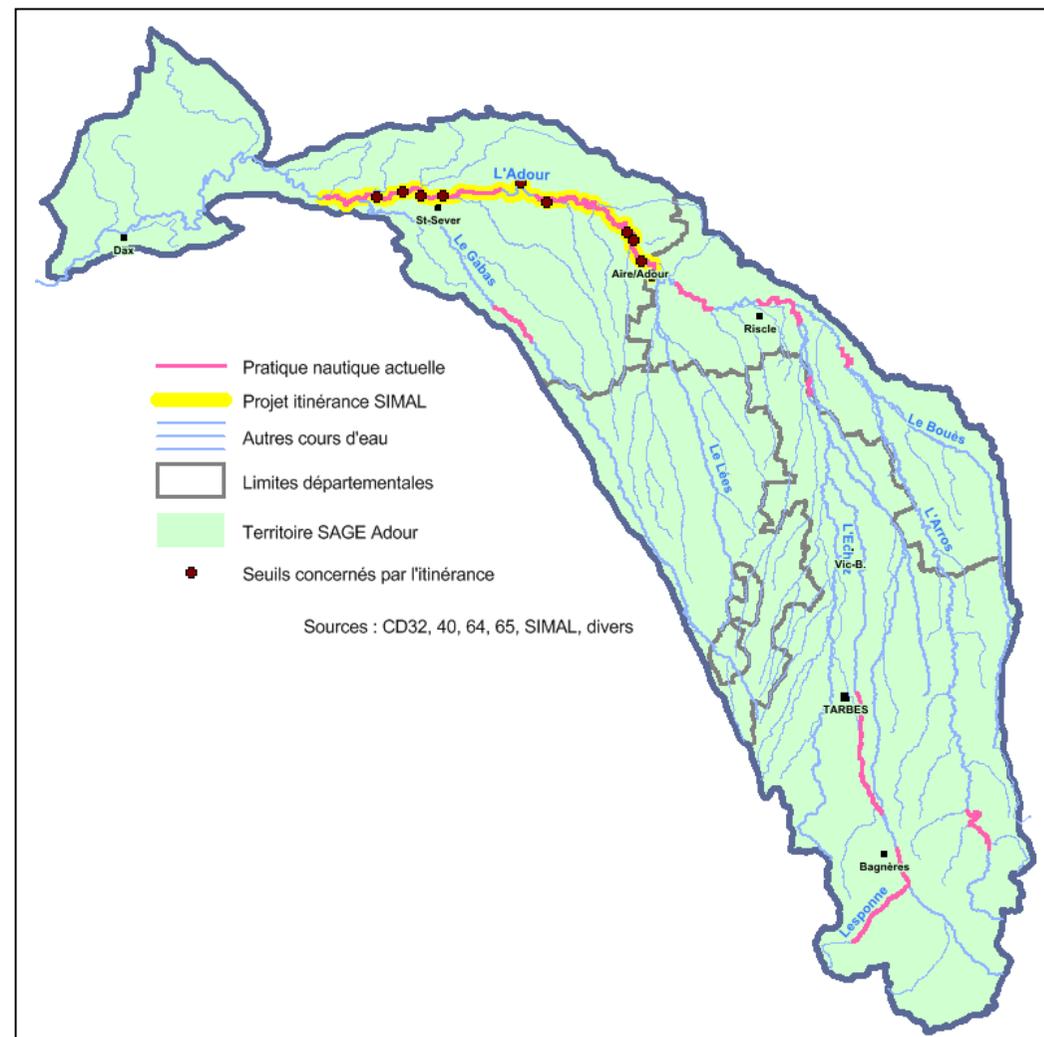
Le service « Espaces, Sites et Itinéraires » du département des Landes et le SIMAL ont décidé de porter un projet global sur l'ensemble du linéaire de l'Adour avec une activité de sports d'eau vive. Ce projet concerne également l'association *La Grange* et les clubs de canoë-kayak d'Aire-sur-l'Adour et de St-Sever.

Il porte sur 65 km, d'Aire sur Adour à Mugron, répartis en 4 parcours :

- 1 - Aire-sur-l'Adour / Cazères-sur-l'Adour (15 km)
- 2 - Cazères-sur-l'Adour/Grenade-sur-l'Adour (15 km)
- 3 - Grenade-sur-l'Adour/Saint-Sever (15 km)
- 4 - Saint-Sever/Mugron (20 km).

Une amélioration de la signalétique et de la franchissabilité des 10 seuils transversaux présents est prévue.

Activités nautiques - 2016



Objectifs

Centraliser et partager la connaissance locale de l'eau

Communiquer sur le SAGE auprès des différents acteurs

Sous-dispositions

- Mettre en place des tableaux de bord
- Communiquer sur le contenu du SAGE auprès des "relais de territoire"
- Inciter les relais de territoire à communiquer auprès des acteurs et usagers

Le détail des actions menées en 2016 est développé dans le bilan d'activités 2016.

Il convient de retenir l'organisation d'une journée de découverte à destination des membres de la CLE autour du thème « Gestion durable de l'eau et valorisation énergétique » et l'élaboration d'un guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE ayant permis de développer les échanges avec les services en charge de l'urbanisme (DDT(M), CAUE, agences départementales d'appui aux collectivités, ...).

GOUVERNANCE

O - Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin-versant

Objectifs

Favoriser la mise en place de structures de conseil et l'émergence de maîtrises d'ouvrage à un échelon territorial cohérent

Harmoniser l'application de la réglementation en matière de gestion de l'eau

- La réorganisation de structures gestionnaires doit porter non seulement sur la gestion des cours d'eau, mais aussi sur tous les usages (AEP, assainissement,...) et doit privilégier la cohérence hydrographique aux réalités administratives (y compris départementales).

Sous-dispositions

- Promouvoir l'émergence ou la restructuration de structures de gestion collective des canaux
- Promouvoir l'émergence et la pérennisation de structures de conseil à une échelle cohérente
- Favoriser l'émergence et la structure de maîtrises d'ouvrages
- Inciter à la mise en place d'outils opérationnels
- Participer aux déclinaisons territoriales du programme de mesure du SDAGE Adour-Garonne
- Participer aux démarches de planification de gestion intégrée de l'eau
- Harmoniser les politiques publiques menées dans le domaine de l'eau par les quatre départements

Structures gestionnaires de cours d'eau

Malgré une démarche de simplification et de regroupement des structures menée depuis 4-5 ans, le territoire est encore très morcelé.

- Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour et des affluents est dans une démarche de regroupement ; il a récemment intégré le bassin amont des Lées, de l'Echez et du Louet et Ayza.
- Le bassin de l'Arros est encore morcelé (5 structures actuellement) et incomplètement couvert, mais une démarche de regroupement est également en cours autour du Syndicat de la Vallée et du Bassin de l'Arros, ainsi que les autres affluents (Estéous, Souy et Mardaing...).
- Dans la partie landaise, un effort de regroupement a conduit à la naissance du Syndicat Mixte des rivières du bassin de l'Adour landais (SYRBAL), complémentaire du Syndicat du Moyen Adour landais (SIMAL). Ces deux syndicats sont en réflexion pour redéfinir ensemble leur territoire et gagner en cohérence (échelle de sous-bassins versants).
- On compte 6 communautés de communes ayant compétence en gestion de rivières, principalement à l'amont du territoire (Haute Bigorre, Baronnies et Tournay) ou sur les marges (Pays de Morlaas et Luys de Béarn), ces dernières n'ayant pas de logique hydrographique.
- Le Syndicat Rural du Pays de Lourdes est plus installé sur le bassin du Gave de Pau, mais intègre notamment les sources de l'Echez.

Aménagement de rivière - Situation au 1er octobre 2016

